

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1903.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1903 s'élève à fr. 55,254,415 72
 Les crédits alloués par le Budget de 1902 montent à 56,273,036 97

DIMINUTION. fr. 1,018,621 25

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1903 fr. 49,915,415 72
 — 1902 49,203,370 72

AUGMENTATION. fr. 710,045 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1903 fr. 5,539,000 »
 — 1902 7,067,666 25

DIMINUTION. fr. 1,728,666 25

Soit en moins pour l'exercice 1903 fr. 1,018,621 25

Cette diminution se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2 — *Traitement des fonctionnaires et employés civils.*

Crédit demandé pour 1903 fr. 416,715 »
 — alloué pour 1902 260,800 »

AUGMENTATION. fr. 155,915 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est nécessaire :

1° Pour accorder des augmentations normales de traitement à quelques fonctionnaires et employés civils	fr.	5,915	»
2° Pour le paiement des traitements des employés civils à recruter en remplacement d'un certain nombre de sous-officiers détachés au Département de la Guerre et qu'il convient de faire rentrer à leur corps dans l'intérêt du service des troupes		103,000	»
3° Pour le paiement des traitements des messagers, huissiers et gens de service appelés à remplacer les caporaux et soldats actuellement employés au service des bureaux dudit Département (loi du 21 mars 1902)		47,000	»
TOTAL.	fr.	<u>155,915</u>	»

ART. 3. — *Indemnités aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	7,300	»
— alloué pour 1902		<u>16,200</u>	»
DIMINUTION.	fr.	8,700	»

résultant du remplacement des sous-officiers, caporaux et soldats dont il est question dans la note relative à l'article 2, par des préposés civils dont les traitements seront supportés par ce dernier article.

Le libellé de l'article 3 est modifié en conséquence.

ART. 5. — *Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire. (Y compris une somme de 4,200 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1903	fr.	188,300	»
— alloué pour 1902		<u>173,700</u>	»
AUGMENTATION.	fr.	14,600	»

Le remplacement par des préposés civils des sous-officiers, caporaux et soldats employés à l'Institut cartographique entraînera une augmentation de dépense de

	fr.	20,100	»
--	-----	--------	---

D'autre part, la charge temporaire de 9,700 francs inscrite dans les Budgets précédents est réduite d'une somme de 5,500 francs, montant de l'indemnité annuelle qui était allouée à l'ancien directeur du susdit établissement, officier général en retraite. La direction est actuellement confiée à un officier supérieur en activité de service.

	fr.	<u>5,500</u>	»
--	-----	--------------	---

Différence égale au montant de l'augmentation	fr.	<u>14,600</u>	»
---	-----	---------------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.

1^{re} SECTION. — Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.ART. 7. — *Traitements et indemnités de l'état-major des provinces et des places.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	256,661 75
— alloué pour 1902		256,361 75
AUGMENTATION.		fr. 300 »

résultant d'augmentations de traitement accordées à l'aumônier militaire de Brasschaet et au prêtre agréé pour le service du culte catholique au camp de Beverloo.

Le mot « indemnités » a été ajouté aux libellés des articles 6 à 14 dans un but de complète exactitude, diverses indemnités étant imputées sur ces articles.

2^e SECTION. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.ART. 10. — *Traitements, indemnités et solde de l'infanterie.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	12,044,860 72
— alloué pour 1902.		11,998,230 72
AUGMENTATION.		fr. 46,630 »

résultant :

1 ^o Du remplacement par des préposés civils des militaires de rang inférieur employés dans les corps de troupe, à l'École des cadets, à l'École des pupilles et à l'École normale d'escrime, ci.	fr.	46,100 »
2 ^o Du relèvement des prix à payer à la Manufacture d'armes de l'État pour les bois à fournir par cet établissement à l'École d'application et de perfectionnement pour l'infanterie, ci		530 »
TOTAL.		fr. 46,630 »

ART. 13. — *Traitements, indemnités et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	1,473,396 78
— alloué pour 1902.		1,412,896 78
AUGMENTATION.		fr. 50,500 »

résultant du remplacement par des préposés civils d'un certain nombre de sous-officiers, caporaux et soldats employés dans les bureaux du service du génie.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Traitements, indemnités et solde du bataillon d'administration.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	903,033 10
— alloué pour 1902.		709,433 10

AUGMENTATION	fr.	193,600 »
------------------------	-----	-----------

résultant :

1° Du remplacement des caporaux et soldats employés dans les établissements de l'intendance, par des ouvriers et infirmiers civils, ci. fr. 190,000 »

2° De la rémunération de quatre sœurs hospitalières attachées aux hôpitaux militaires de Bruges, Ostende, Ypres et Termonde, ci 3,600 »

TOTAL.	fr.	193,600 »
----------------	-----	-----------

CHAPITRE IV.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 17. — *Personnel de l'École militaire.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	150,780 »
— alloué pour 1902.		133,780 »

AUGMENTATION.	fr.	17,000 »
-----------------------	-----	----------

résultant du remplacement par des préposés civils du personnel militaire inférieur employé à l'École militaire.

ART. 20. — *Dépenses d'administration de l'École de guerre.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	16,450 »
— alloué pour 1902		8,350 »

AUGMENTATION.	fr.	8,100 »
-----------------------	-----	---------

résultant du remplacement par des préposés civils du personnel militaire inférieur employé à l'École de guerre.

CHAPITRE V.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 21 *Personnel des établissements de l'artillerie*

Crédit demandé pour 1903	fr.	100,000 »
— alloué pour 1902		96,925 »

AUGMENTATION	fr.	3,075 »
------------------------	-----	---------

destinée à améliorer la position des fonctionnaires et employés civils de rang inférieur des établissements de fabrication de l'artillerie.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Matériel de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	2,048,444 05
— alloué pour 1902		1,793,019 05
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	255,425 »

résultant du remplacement par des préposés civils, des militaires employés aux travaux dans les établissements de fabrication de l'artillerie.

CHAPITRE VII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 27. — *Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	914,729 66
— alloué pour 1902		907,029 66
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	7,700 »

résultant de l'accroissement du nombre des bicyclettes en usage au régiment des carabiniers et des réparations à effectuer aux anciennes machines.

CHAPITRE IX.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 32. — *Pensions et secours*

Crédit demandé pour 1903	fr.	592,000 »
— alloué pour 1902		407,100 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	185,100 »

Sur la base des dépenses faites à charge de cet article en 1901, il y aurait lieu de porter le crédit à fr. 459,000 »

Mais, conformément à un vœu de la Cour des Comptes, celles de ces dépenses qui concernent la Gendarmerie seront désormais portées au Budget de ce Corps, ci 47,000 »

Reste pour les dépenses concernant l'année	fr.	592,000 »
--	-----	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE X.****DÉPENSES IMPRÉVUES.****ART. 33. — Dépenses imprévues non libellées au Budget**

Crédit demandé pour 1903	fr.	68,949	»
— alloué pour 1902		67,949	»
		1,000	»
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

destinée à couvrir l'indemnité accordée par l'arrêté royal du 19 novembre 1901 aux médecins militaires chargés d'interroger les candidats infirmiers-ambulanciers qui se présentent aux examens annuels organisés par la Croix-Rouge de Belgique.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**CHAPITRE XI.****ART. 34 (39 ancien). — Armement.**

Crédit demandé : 720,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour permettre au Département de la Guerre de poursuivre la constitution d'une réserve de fusils pour l'infanterie.

ART. 35 (nouveau). — Construction d'un magasin des fourrages à Liège et d'une voie de raccordement de ce magasin au chemin fer de Liège à Maestricht.

Crédit demandé : 586,000 francs.

Le bail de location du magasin actuel expire le 31 décembre 1903. Ce magasin ayant une capacité insuffisante, le Département de la Guerre a été obligé de réduire dans de notables proportions l'approvisionnement en denrées fourragères de la position de Liège. Cette situation pourrait éventuellement présenter de sérieux inconvénients.

Le Département de la Guerre se propose de construire, sur un terrain dont il a fait l'acquisition, un bâtiment dont le coût s'élèvera à fr. 350,000 »

En vue de faciliter le déchargement des denrées et d'éviter de nombreuses corvées, il conviendra de raccorder le nouveau magasin au chemin de fer de Liège à Maestricht.

La dépense à résulter de cet ouvrage est évaluée par l'administration des Chemins de fer à 36,000 »

TOTAL.	fr.	386,000	»
--------	-----	---------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36 (nouveau). — *Achat du terrain et construction d'une boulangerie militaire à Louvain.*

Crédit demandé : 284,000 francs.

Le bail de location de l'établissement actuel, vieux bâtiment ne convenant plus à sa destination, expire le 31 décembre 1904.

Le propriétaire de ce local n'ayant, en 1901, consenti à proroger le bail que moyennant une assez forte augmentation de loyer, il y a intérêt pour le Trésor à ne plus renouveler ce bail.

ART. 37 (41 ancien). — *Amélioration du casernement.*

Crédit demandé : 3,280,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour la continuation des travaux relatifs aux nouvelles constructions en cours d'exécution, notamment à Bruxelles, Anvers, Mons, Tournai, Gand et Courtrai.

Elle comprend 280,000 francs pour travaux d'amélioration à exécuter aux casernes existantes.

ART. 38 (nouveau). — *Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays.*

Crédit demandé : 84,000 francs.

L'approvisionnement de siège des ouvrages fortifiés du pays exige encore l'acquisition d'outils et d'appareils divers.

Une somme de 84,000 francs est nécessaire pour couvrir les dépenses à faire de ce chef en 1903 pour les positions d'Anvers, de Liège et de Namur.

ART. 39 (nouveau). — *Constitution d'une réserve de médicaments en vue d'une mobilisation éventuelle.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Cette somme est destinée à constituer, à la pharmacie centrale de l'armée, à Anvers, une partie des approvisionnements indispensables pour assurer, en cas de mobilisation, le service des médicaments tant près de l'armée de campagne que près des troupes de forteresse. La dépense totale est estimée à 40,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 40 (45 ancien). — *Artillerie de place.*

Crédit demandé : 507,000 francs.

Le Département de la Guerre n'ayant pu, pour des raisons connues de la Législature (voir *Doc parl.* n° 133, session 1901-1902), engager avant le 1^{er} janvier 1902 la totalité du crédit de 1,500,000 francs porté à l'article 36 du Budget de 1901, la moitié de la somme de 1,007,000 francs tombée ainsi en annulation, soit 500,000 francs, a été reproduite, sous forme d'amendement, au Budget de l'exercice 1902, en vue de la continuation des travaux entrepris.

Il y a lieu de comprendre dans le même but au Budget de 1903 la seconde moitié de la somme précitée, soit 507,000 francs.

ART. 41 (nouveau). — *Établissement d'un réseau téléphonique militaire sur la rive gauche de l'Escaut.*

Crédit demandé : 36,000 francs.

Les nécessités du service en temps de paix, aussi bien que les nécessités éventuelles en temps de guerre, exigent que les ouvrages fortifiés et les établissements militaires de la rive gauche de l'Escaut, à Anvers, soient reliés au bureau central téléphonique militaire de la position, comme le sont la majeure partie de ceux de la rive droite.

ART. 42 (nouveau). — *Construction d'un bâtiment à la fonderie de canons, à Liège.*

Crédit demandé : 47,000 francs.

La salle d'emballage des projectiles, l'atelier de rivetage des affûts et un magasin de la fonderie de canons sont installés actuellement dans une baraque en bois qui est en très mauvais état et n'est pas susceptible d'être consolidée.

Il est indispensable de remplacer cette baraque par un bâtiment en maçonnerie, de nouveaux locaux étant d'ailleurs nécessaires en vue de la fabrication de certains éléments du nouveau matériel de campagne de l'artillerie.

(16)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1903 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de quarante-neuf millions neuf cent quinze mille quatre cent quinze francs septante-deux centimes. fr. 49,915,415 72

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cinq millions trois cent trente-neuf mille francs . 5,539,000 »

Soit ensemble à la somme de cinquante-cinq millions deux cent cinquante-quatre mille quatre cent quinze francs septante-deux centimes fr. 55,254,415 72 conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden:

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Oorlog voor het dienstjaar 1903 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van negen en veertig millioen negen honderd vijftien duizend vier honderd vijftien frank twee en zeventig centiemen fr. 49,915,415 72

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van vijf millioen drie honderd negen en dertig duizend frank 5,539,000 »

Te zamen op de som van vijf en vijftig millioen twee honderd vier en vijftig duizend vier honderd vijftien frank twee en zeventig centiemen fr. 55,254,415 72 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Dans les localités où les services des vivres, des fourrages et du couchage sont assurés par la voie de la régie directe, les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues et sous-produits, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats de denrées, de bétail, de literies et de matériel d'exploitation.

ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1905, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des

lieutenants généraux	. fr. 10	» par jour.
généraux-majors	. . . 7	» —
officiers supérieurs	. . . 5	» —
— subalternes	. . . 5	» —
sous-officiers et soldats	. . . 1 25	—

Logement sans nourriture des

lieutenants généraux	. fr. 5	» par jour.
généraux-majors	. . . 5	» —
officiers supérieurs	. . . 2	» —
— subalternes	. . . 1	» —
sous-officiers et soldats	. . . 21	—

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 2.

In de plaatsen waar de diensten van de levensmiddelen, van het voeder en van de slaping verzekerd worden, bij wijze van rechtstreeksch beheer, zullen de buiten dienst gestelde voorwerpen, alsmede de afval, eetbare afval en voortbrengselen van ondergeschikten aard, verkocht worden door de zorgen van het Krijgswezen en de sommen deswege geïnd, afgetrokken worden van het bedrag der aankopen van eetwaren, vee, beddegoed en materieel van exploitatie.

ART. 5.

De vergoedingen te betalen aan de inwoners voor het inkwartieren met of zonder voeding der officieren, onderofficieren en soldaten, zijn vastgesteld, voor het dienstjaar 1905, tot een bedrag van :

Inkwartiering met voeding der

luitenant-generaals	. . fr. 10	» per dag.
generaal-majors	. . . 7	» —
hoofdofficieren	. . . 5	» —
lagere officieren	. . . 5	» —
onderofficieren en soldaten	. . . 1 25	—

Inkwartiering zonder voeding der

luitenant-generaals	. . fr. 5	» per dag.
generaal-majors	. . . 3	» —
hoofdofficieren	. . . 2	» —
lagere officieren	. . . 1	» —
onderofficieren en soldaten	. . . 21	—

Evenwel, wanneer in de schuilkantonementen, de officieren zullen ingekwartierd worden in dezelfde voorwaarden als de manschappen, zullen zij voor de inkwartiering dezelfde vergoeding betalen als deze bepaald voor de onderofficieren en soldaten.

De inwoners die moeten voorzien in de stalling der paarden zullen, als vergoeding, recht hebben op de mest van deze paarden.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 5.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 13 octobre 1902.

ART. 4.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der driemaandelijksche prijzen van 's Rijks beheer van het voeder des legers, vermeerderd met 10 t. h.

Deze prijzen zullen om de drie maanden ter algemeene kennis gebracht worden bij middel van het *Bestuurlijk Memoriaal*.

ART. 5.

De tegenwoordige wet zal verplichtend zijn den dag harer afkondiging in den *Moniteur*.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 13^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1903.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	
2	— des fonctionnaires et employés civils	416,715 •	
3	Indemnités aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre	7,500 »	692,415 »
4	Matériel	58,900 •	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire. (Y compris une somme de 4,200 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	188,300 •	
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.			
1 ^{re} SECTION. — Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.			
6	Traitements et indemnités de l'état-major général.	876,682 50	
7	— — — des provinces et des places	256,661 75	
8	— — du service de l'intendance	287,883 50	
9	— — des officiers du service de santé des hôpitaux	403,700 •	
Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.			
21,840,410 64			
2 ^e SECTION. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.			
10	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie.	12,044,860 72	
11	— — — de la cavalerie	3,462,456 74	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG
VOOR HET DIENSTJAAR 1903.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000	
2	Jaarwedde der burgerlijke ambtenaars en bedienden	416,715	
3	Vergoedingen aan de onderofficieren werkzaam in de bureelen van het Departement van Oorlog	7,500	692,415
4	Materieel	58,900	
5	Bibliotheek van het Departement van Oorlog en militair Landkaartinstituut. (<i>Inbegrepen eene som van 4,200 frank als buitengewonen en tijdelijken last.</i>)	188,500	
HOOFDSTUK II.			
JAARWEDDEN, VERGOEDINGEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN.			
1^o AFDEELING. — Jaarwedden en vergoedingen der slaven en der officieren zonder troepen.			
6	Jaarwedden en vergoedingen van den generalen staf	876,682 50	
7	— — van den provincialen en van den plaatselijken staf	256,661 75	
8	— — van den dienst der intendantie	287,885 50	
9	— — der officier en van den geneeskundigen dienst der hospitalen	403,700	
<p>De kredieten, onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 6, 7, 8 en 9, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.</p>			
24,840,410 64			
2^o AFDEELING. — Jaarwedden, vergoedingen, soldij en bijgelden der troepen.			
10	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der infanterie	12,044,860 72	
11	— — — der cavalerie	3,402,456 74	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
12	Traitements, indemnités et solde de l'artillerie.	5,151,755 55	
13	— — — du génie.	1,475,596 78	
14	— — — du bataillon d'administration	905,055 10	
	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme comptent, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.		
	Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.		
CHAPITRE III.			
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES			
15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	710,555 »	910,555 .
16	Service pharmaceutique.	200,000 »	
CHAPITRE IV.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire	150,780 »	240,075 .
18	— — de guerre	19,295 »	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	55,020 »	
20	— — — de guerre.	16,450 »	
CHAPITRE V.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
21	Personnel des établissements de l'artillerie	100,000 »	2,148,444 05
22	Matériel de l'artillerie	2,048,444 05	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
12	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der artillerie	5,151,755 55	
13	— — — der genie	1,473,306 78	
14	— — — van het bataljon van administratie	905,035 10	
	<p>De mannen die slechts voor korten tijd in onderhoud zijn bij een regiment van een ander wapen, worden, voor al wat hun toekomst, geteld bij het regiment waar zij zich in onderhoud bevinden.</p> <p>De kredieten, onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 10, 11, 12, 13 en 14, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.</p>		
	HOOFDSTUK III.		
	MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.		
15	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen	710,555 .	910,555 .
16	Apotbeekdienst	200,000 .	
	HOOFDSTUK IV.		
	MILITAIRE ACADEMIE.		
17	Personeel der Militaire School	150,780 .	240,075 .
18	— der Krijgsschool	19,225 .	
19	Uitgaven voor het beheer der Militaire School	53,620 .	
20	— — der Krijgsschool	16,450 .	
	HOOFDSTUK V.		
	INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.		
21	Personeel van de inrichtingen der artillerie	100,000 .	2,148,444 05
22	Materieel der artillerie	2,048,444 05	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
23	Matériel du génie	1,585,000 •	1,585,000 •
CHAPITRE VII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
24	Pain, viande et fourrages en nature	10,175,688 20	18,610,052 35
25	Service du couchage	569,450 •	
* 26	Habillement des troupes Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	5,702,514 49	
27	Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche	914,720 66	
28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde	150,000 •	
* 29	Remonte	1,007,850 •	
* Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.			
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	127,754 68	427,754 68
31	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation	300,000 •	
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	392,000 •	392,000 •

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MATERIEEL DER GENIE.			
25	Materieel der genie	1,585,000 .	1,585,000 .
HOOFDSTUK VII.			
BROOD, VLEESCH, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN			
24	Brood, vleesch en voeder in natura	10,175,688 20	18,010,032 35
25	Slapingdienst	569,450 .	
* 26	Kleeding der troepen. Vernieuwing en onderhoud van het paardentuig der cavalerie	5,792,514 40	
97	Algemeen vervoer. Vervoermiddelen voor de troepen op marsch	914,729 66	
28	Verwarming en verlichting van sommige lokalen en van de wachtlokalen	150,000 .	
* 29	Remonte	1,007,850 .	
* De korpsen die hun aandeel niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgend dienstjaar; de Raden van beheer zijn er schuldenaars voor jegens de Schatkist.			
HOOFDSTUK VIII.			
ONDERSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.			
50	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	127,754 68	127,754 68
51	Reis-, verblijf-, verhuis- en representatiekosten	300,000 .	
HOOFDSTUK IX.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
52	Pensioenen en hulpgelden	302,000 .	302,000 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
53	Dépenses imprévues non libellées au Budget	68,949 »	68,949 »
	TOTAL. fr.		49,915,415 72
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
34	Armement	720,000 »	5,559,000 »
35	Construction d'un magasin des fourrages à Liège et d'une voie de raccordement de ce magasin au chemin de fer de Liège à Maestricht	386,000 »	
36	Achat du terrain et construction d'une boulangerie militaire à Louvain	284,000 »	
37	Amélioration du casernement	3,280,000 »	
38	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	54,000 »	
39	Constitution d'une réserve de médicaments en vue d'une mobilisation éventuelle	25,000 »	
40	Artillerie de place	507,000 »	
41	Établissement d'un réseau téléphonique militaire sur la rive gauche de l'Escaut	36,000 »	
42	Construction d'un bâtiment à la fonderie de canons, à Liège	47,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.		55,254,415 72

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
55	Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aangegeven	68,949 »	68,949 »
	TOTAAL fr.		49,915,415 72
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
54	Bewapening	720,000 »	
55	Bouwen van een voedermagazijn te Luik en van eene baan tot aansluiting van dat magazijn met den spoorweg van Luik naar Maastricht	586,000 »	
56	Aankoop van grond en bouwen van eene militaire bakkerij te Leuven	284,000 »	
57	Verbetering der kazerneering	5,280,000 »	
58	Gedeeltelijke aanvulling van het belegeringsmaterieel van 's lands verdedigingswerken	54,000 »	5,359,000 »
59	Samenstelling van eenen voorraad geneesmiddelen met het oog op eene mogelijke mobilisatie	25,000 »	
40	Vesting-artillerie	507,000 »	
41	Installing van een militair telephoonnet op den linker oever der Schelde	36,000 »	
42	Optrekken van een gebouw in de geschutgieterij te Luik	47,000 »	
	TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG fr.		55,264,415 72

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{en} October 1902.

LEOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

(22)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1903.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTEBAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1903.	alloués pour l'exercice 1902.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHÂPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr.	21,000	21,000
		— des fonctionnaires et employés civils (1) fr. 525,050		
2	•	— des huissiers, messagers et gens de service fr. 46,685	416,715	260,800
		A ajouter : messagers et hommes de peine à nommer en remplacement des caporaux et soldats employés au département de la guerre fr. 47,000	93,685	
3	•	Indemnité aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre	7,500	16,200
<i>Matériel.</i>				
		Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais 20,000		
4	•	Chauffage et éclairage 15,000	58,900	58,900
		Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 23,000		
Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Bibliothèque du Département de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés à la bibliothèque fr. 14,000		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
CHARGES ORDINAIRES ET PERMANENTES				
5		Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000		
		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents (2) 24,000	59,000	
b.		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 111,000		
		A ajouter : pour le personnel civil à recruter en remplacement des sous-officiers et soldats employés à l'Institut 20,100		
CHARGES EXTRAORDINAIRES ET TEMPORAIRES.				
c.		Indemnité à un major retraité 4,200		
TOTAL DU CHÂPITRE 1^{er}.			692,415	550,600

AUGMENTATION. . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.	DÉPENSES de l'exercice 1900.	OBSERVATIONS																																																																										
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																													
				(1) Composition de ce personnel.																																																																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">EMPLOI.</th> <th rowspan="2">Traitement maximum et minimum.</th> <th colspan="2">MONTANT</th> <th rowspan="2">Totaux.</th> </tr> <tr> <th>des traitements.</th> <th>des augmentations pour ancienneté de service et de grade.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Directeurs</td> <td>8,100</td> <td>16,200</td> <td>3,200</td> <td>19,400</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Chefs de division</td> <td>8,100 6,400</td> <td>13,800</td> <td>"</td> <td>13,800</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Chefs de bureau</td> <td>5,400 4,400</td> <td>41,300</td> <td>3,200</td> <td>44,500</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td>5,900 3,300</td> <td>43,600</td> <td>3,100</td> <td>46,700</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>Employés de 1^{re} classe</td> <td>5,000 2,400</td> <td>40,200</td> <td>1,800</td> <td>42,000</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Employés de 2^e classe</td> <td>2,900 1,400</td> <td>22,800</td> <td>400</td> <td>23,200</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Archivistes expéditionnaires</td> <td>2,400 1,400</td> <td>9,400</td> <td>1,200</td> <td>10,600</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Dessinateurs du génie</td> <td>3,150 1,800</td> <td>9,000</td> <td>1,030</td> <td>10,030</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>Surnuméraires</td> <td>"</td> <td>9,800</td> <td>"</td> <td>9,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td>A ajouter : pour le remplacement d'un certain nombre de sous-officiers par des préposés civils</td> <td></td> <td>103,000</td> <td>"</td> <td>103,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAUX.</td> <td></td> <td>509,100</td> <td>13,930</td> <td>523,030</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	EMPLOI.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		Totaux.	des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	2	Directeurs	8,100	16,200	3,200	19,400	2	Chefs de division	8,100 6,400	13,800	"	13,800	8	Chefs de bureau	5,400 4,400	41,300	3,200	44,500	12	Sous-chefs de bureau	5,900 3,300	43,600	3,100	46,700	15	Employés de 1 ^{re} classe	5,000 2,400	40,200	1,800	42,000	12	Employés de 2 ^e classe	2,900 1,400	22,800	400	23,200	4	Archivistes expéditionnaires	2,400 1,400	9,400	1,200	10,600	3	Dessinateurs du génie	3,150 1,800	9,000	1,030	10,030	"	Surnuméraires	"	9,800	"	9,800		A ajouter : pour le remplacement d'un certain nombre de sous-officiers par des préposés civils		103,000	"	103,000		TOTAUX.		509,100	13,930	523,030
Nombre.	EMPLOI.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT					Totaux.																																																																						
			des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.																																																																										
2	Directeurs	8,100	16,200	3,200	19,400																																																																									
2	Chefs de division	8,100 6,400	13,800	"	13,800																																																																									
8	Chefs de bureau	5,400 4,400	41,300	3,200	44,500																																																																									
12	Sous-chefs de bureau	5,900 3,300	43,600	3,100	46,700																																																																									
15	Employés de 1 ^{re} classe	5,000 2,400	40,200	1,800	42,000																																																																									
12	Employés de 2 ^e classe	2,900 1,400	22,800	400	23,200																																																																									
4	Archivistes expéditionnaires	2,400 1,400	9,400	1,200	10,600																																																																									
3	Dessinateurs du génie	3,150 1,800	9,000	1,030	10,030																																																																									
"	Surnuméraires	"	9,800	"	9,800																																																																									
	A ajouter : pour le remplacement d'un certain nombre de sous-officiers par des préposés civils		103,000	"	103,000																																																																									
	TOTAUX.		509,100	13,930	523,030																																																																									
155,915	"	247,900	246,457 29																																																																											
	8,700	16,200	16,200																																																																											
		76,300	73,500																																																																											
				(2) Composition de ce personnel.																																																																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th rowspan="2">Traitement annuel.</th> <th rowspan="2">Montant des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Maitres graveur ou dessinateur</td> <td>4,680 3,880</td> <td>8,560</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Graveur</td> <td>3,750</td> <td>3,750</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Dessinateurs</td> <td>4,650 3,850 3,210</td> <td>11,890</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>24,000</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.	2	Maitres graveur ou dessinateur	4,680 3,880	8,560	1	Graveur	3,750	3,750	5	Dessinateurs	4,650 3,850 3,210	11,890	6	TOTAL		24,000																																																						
Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.																																																																											
				2	Maitres graveur ou dessinateur	4,680 3,880	8,560																																																																							
1	Graveur	3,750	3,750																																																																											
5	Dessinateurs	4,650 3,850 3,210	11,890																																																																											
6	TOTAL		24,000																																																																											
14,600	"	173,700	173,570 61																																																																											
170,515	8,700	553,100	550,707 90																																																																											
161,815																																																																														

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

N° DES ARTICLES LITTEAUX des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS						
		demandés pour l'exercice 1905	alloués pour l'exercice 1902.					
CHAPITRE II.								
TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.								
—								
1^{re} SECTION.								
<i>Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.</i>								
		Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.	Art. 9.			
		TRAITEMENTS						
		de l'état-major général.	de l'état-major des provinces et des places.	du service de l'intendance	des officiers du service de santé des hôpitaux.			
6	a.	Officiers de tous grades	854,282 50	186,661 75	258,045 50	400,800	876,682 50	876,682 50
7	b.	Fraitements des aumôniers et des prêtres agréés.	-	49,540 »	-	»	256,661 75	256,661 75
8							287,885 50	287,885 50
9	c.	Frais de bureau (*)	22,400 »	20,400 »	20,840 »	2,900 »	403,700 »	403,700 »
		TOTALA reportés ci-contre.	876,682 50	256,661 75	287,885 50	403,700 »		
A REPORTER fr.							1,824,027 75	1,824,027 75

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901	DÉPENSES de l'exercice 1900.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION			
				(1) FRAIS DE BUREAU.
				Etat-major général.
				4 commandants de circonscription à 200 francs fr. 3,200 »
				4 — d'artillerie des divisions d'armée à 500 francs 2,000 »
				1 chef du corps d'état major 3,500 »
				4 chefs d'état major des circonscriptions militaires à 900 francs 3,600 »
				2 — des divisions de cavalerie à 600 francs 1,200 »
				13 généraux commandant une brigade à 500 francs 6,500 »
				1 chef d'état-major de la position d'Anvers 1,200 »
				2 — des positions de Liège et de Namur à 600 francs 1,200 »
				22,400 »
				Etat-major des provinces et des places.
				Commandants de province. { Anvers fr. 1,300 »
				{ Brabant 1,200 »
				{ Flandre occidentale 1,100 »
				{ — orientale 1,300 »
				{ Hainaut 1,100 »
				{ Liège 1,500 »
				{ Limbourg 1,100 »
				{ Luxembourg 1,100 »
				{ Namur 1,100 »
				10,900 »
				Commandants de place. { 8 commandants de place à 500 francs 2,500 »
				{ 12 — à 400 — 4,800 »
				{ 4 — à 240 — 960 »
				{ 6 — à 150 — 900 »
				{ 5 — à 100 — 500 »
				9,560 »
				20,460 »
		806,590	876,415 85	Intendance militaire.
				a) Intendant divisionnaire à Gand fr. 2,000 »
				— à Anvers 1,800 »
500		251,755 99	244,179 51	— à Liège 2,000 »
				— à Bruxelles 2,200 »
				8,000 »
		276,651 71	282,120 07	b) Intendant ordonnateur à Gand fr. 1,800 »
				— à Anvers 2,000 »
				— à Liège 1,800 »
				— à Bruxelles 2,000 »
		388,003 84	380,818 37	7,600 »
				c) Sous-intendant chargé du service de maintenance à Gand 1,100 »
				— à Bruges 900 »
				— à Anvers (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Anvers (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Malines 900 »
				— à Liège 1,100 »
				— à Beverloo 500 »
				— à Bruxelles (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Bruxelles (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Louvain 900 »
				— à Mons 1,000 »
				— à Namur 1,100 »
				— à Tournai 900 »
				12,800 »
				d) Officiers délégués dans les places où ne réside pas un sous-intendant 1,440 »
				20,840 »
				Officiers du service de santé des hôpitaux.
				Inspecteur général du service de santé 2,800 »
				Vétérinaire en chef 400 »
				2,000 »
500		1,813,370 84	1,785,533 80	8

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					CRÉDITS	CRÉDITS																																																							
							demandés pour l'exercice 1905.	alloués pour l'exercice 1902.																																																							
		Report . . . fr					1,824,927 75	1,824,927 75																																																							
		2° SECTION.																																																													
		<i>Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.</i>																																																													
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Art. 10.</th> <th style="width: 15%;">Art. 11.</th> <th style="width: 15%;">Art. 12.</th> <th style="width: 15%;">Art. 13.</th> <th style="width: 15%;">Art. 14.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">FRAITEMENTS ET SOLDE</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">de l'infanterie.</td> <td style="text-align: center;">de la cavalerie.</td> <td style="text-align: center;">de l'artillerie</td> <td style="text-align: center;">du génie.</td> <td style="text-align: center;">du bataillon d'administration.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">6,747,242 91</td> <td style="text-align: right;">1,820,050 "</td> <td style="text-align: right;">2,709,527 98</td> <td style="text-align: right;">600,585 "</td> <td style="text-align: right;">250,807 "</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">4,785,588 81</td> <td style="text-align: right;">1,259,021 49</td> <td style="text-align: right;">2,076,284 25</td> <td style="text-align: right;">500,254 78</td> <td style="text-align: right;">615,047 60</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">20,000 "</td> <td style="text-align: right;">592,050 "</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">99,544 "</td> <td style="text-align: right;">56,514 "</td> <td style="text-align: right;">50,758 "</td> <td style="text-align: right;">5,119 "</td> <td style="text-align: right;">1,778 50</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">224,951 25</td> <td style="text-align: right;">85,185 52</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">412,085 "</td> <td style="text-align: right;">79,560 "</td> <td style="text-align: right;">112,230 "</td> <td style="text-align: right;">55,010 "</td> <td style="text-align: right;">6,800 "</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">50,000 "</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">12,044,860 72</td> <td style="text-align: right;">3,402,450 74</td> <td style="text-align: right;">5,151,735 55</td> <td style="text-align: right;">1,473,396 78</td> <td style="text-align: right;">905,033 10</td> </tr> </tbody> </table>					Art. 10.	Art. 11.	Art. 12.	Art. 13.	Art. 14.	FRAITEMENTS ET SOLDE					de l'infanterie.	de la cavalerie.	de l'artillerie	du génie.	du bataillon d'administration.	6,747,242 91	1,820,050 "	2,709,527 98	600,585 "	250,807 "	4,785,588 81	1,259,021 49	2,076,284 25	500,254 78	615,047 60	"	"	20,000 "	592,050 "	"	99,544 "	56,514 "	50,758 "	5,119 "	1,778 50	"	224,951 25	85,185 52	"	"	412,085 "	79,560 "	112,230 "	55,010 "	6,800 "	"	50,000 "	"	"	"	12,044,860 72	3,402,450 74	5,151,735 55	1,473,396 78	905,033 10		
Art. 10.	Art. 11.	Art. 12.	Art. 13.	Art. 14.																																																											
FRAITEMENTS ET SOLDE																																																															
de l'infanterie.	de la cavalerie.	de l'artillerie	du génie.	du bataillon d'administration.																																																											
6,747,242 91	1,820,050 "	2,709,527 98	600,585 "	250,807 "																																																											
4,785,588 81	1,259,021 49	2,076,284 25	500,254 78	615,047 60																																																											
"	"	20,000 "	592,050 "	"																																																											
99,544 "	56,514 "	50,758 "	5,119 "	1,778 50																																																											
"	224,951 25	85,185 52	"	"																																																											
412,085 "	79,560 "	112,230 "	55,010 "	6,800 "																																																											
"	50,000 "	"	"	"																																																											
12,044,860 72	3,402,450 74	5,151,735 55	1,473,396 78	905,033 10																																																											
10	a	Traitement et indemnités diverses des officiers de tous grades . .					12,044,860 72	11,998,250 72																																																							
11	a	Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers et soldats . .					3,402,450 74	3,402,450 74																																																							
12	b	Traitement des employés civils de l'artillerie et du génie					5,151,735 55	5,151,735 55																																																							
13	a	Logement avec ou sans nourriture (1)					1,473,396 78	1,442,896 78																																																							
14	a	Ferrure des chevaux de troupe (2).					905,033 10	709,433 10																																																							
14	d	Frais d'administration et d'instruction (3)																																																													
	e	Allocation aux musiques de la cavalerie.																																																													
		TOTAL reportés ci contre .																																																													
		TOTAL DU CHAPITRE II					fr. 24,840,410 64	24,569,380 64																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.	DÉPENSES de l'exercice 1900.	OBSERVATIONS.
Augmentation.	Diminution.			
300		1,815,579 54	1,783,533 80	(1) Logement avec ou sans nourriture.
				Infanterie { Logement et nourriture . . . 7,000 journées à fr. 1,25 8,750 » id. sans nourriture . . . 421,000 id. 0,21 88,110 » Nourriture sans logement . . . 2,100 id. 1,04 2,184 » 89,344 »
				Cavalerie { Logement et nourriture . . . 43,200 id. 1,25 54,000 » id. sans nourriture . . . 9,000 id. 0,21 1,890 » Nourriture sans logement . . . 600 id. 1,04 624 » 56,514 »
				Artillerie { Logement et nourriture . . . 20,000 id. 1,25 25,000 » id. sans nourriture . . . 19,000 id. 0,21 3,990 » Nourriture sans logement . . . 1,700 id. 1,04 1,768 » 30,758 »
				Genie { Logement et nourriture . . . 2,540 id. 1,25 3,175 » id. sans nourriture . . . 4,800 id. 0,21 1,008 » Nourriture sans logement . . . 900 id. 1,04 956 » 5,119 »
				Bataillon d'adon { Logement et nourriture . . . 306 id. 1,25 382 50 id. sans nourriture . . . 1,200 id. 0,21 252 » Nourriture sans logement . . . 1,100 id. 1,04 1,144 » 1,778 00
				(2) Ferrure des chevaux de troupe. Cavalerie : 4,930 chevaux, soit 1,789,450 journées à fr. 0,123 fr. 224,931 25 Artillerie : 2,599 chevaux, soit 875,635 journées à fr. 0,093 83,185 52
				(3) Frais d'administration et d'instruction.
46,550		1,098,250 72	1,178,124 74	Infanterie { 1 régiment des carabiniers fr. 18,000 » 18 régiments d'infanterie à 15,860 francs 285,480 » Le corps de discipline et de correction 7,500 » L'école des cadets 55,575 » — des pupilles 31,000 » — d'application et de perfectionnement 9,350 » — norm. le d'escrime 6,000 » 412,685 »
				Cavalerie { 8 régiments à 8,470 francs 67,760 » L'école d'équitation 11,600 » 79,360 »
		5,462,456 74	5,412,360 68	Artillerie { Inspecteur général 4,000 » Commandant d'artillerie de forteresse de la position fortifiée d'Anvers 1,500 » Inspecteur des poudres de guerre 500 » Inspecteur des armes de guerre 500 » Directeur de la fonderie de canons 500 » 4 régiments de campagne à 9,900 francs 39,600 » 6 ^e régiment de forteresse 10,860 » 6 ^e — — — — — 11,400 » 7 ^e — — — — — 11,000 » 8 ^e — — — — — 11,060 » 9 ^e — — — — — 10,660 » Régiment du train et compagnies spéciales 10,200 » L'école de tir 700 » 112,280 »
50,500		1,423,206 78	1,459,650 40	Inspecteur général 4,000 » 4 directeurs 6,200 »
193,000		697,633 10	707,549 94	Genie { Gand 1,000 » Termonde 1,050 » Bruges 500 » Ostende 500 » Ypres 600 » Brasschaet 300 » Saint-Bernard 300 » Anvers (ville) 1,200 » — 1 ^{er} secteur 1,200 » — 2 ^e — — — — — 1,200 » — 3 ^e — — — — — 1,200 » — 4 ^e — — — — — 1,200 » — 5 ^e — — — — — 1,200 » Malines 1,200 » Lierre 1,200 » Liege (rive gauche) 1,400 » — (rive droite) 1,400 » Huy 300 » Arlon 300 » Camp de Beverloo 600 » Hasselt 300 » Namur (Nord) 1,200 » — (Sud) 1,200 » Bruxelles (Ouest) 1,400 » — (Est) 1,200 » Vilvorde 500 » Louvain 900 » Tullemont 300 » Diest 600 » Mons 1,000 » Charleroi 300 » Tournai 1,000 » 27,380 »
271,030		24,484,952 43	24,425,081 40	Le régiment et les compagnies spéciales 17,460 » Bataillon d'administration 6,800 »
271,030				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES	LITTEDES des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1903.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1902.
			<p>CHAPITRE III</p> <p>HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.</p> <p><i>Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux.</i></p>	
		<p>300 000 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à fr. 1 95 fr. 702,000 »</p>		
15	•	<p>Traitement des miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. 3,335 »</p>	710,335 »	710,335 »
		<p>Frais de transport à leur lieu d'origine des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux 5,000 »</p>		
<p><i>Service pharmaceutique.</i></p>				
16	•	<p>Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses</p>	200,000 »	200,000 »
<p>TOTAL DU CHAPITRE III. fr.</p>			910,335 »	910,335 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901	DÉPENSES de l'exercice 1900	OBSERVATIONS
AUGMENTATION	DIMINUTION.			
•	•	778,335 •	720,525 51	
•	•	255,000 •	240,631 59	
•	•	1,033,335 •	969,957 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1903	alloués pour l'exercice 1902.
CHAPITRE IV.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
<i>Personnel de l'École militaire.</i>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
		1 commandant fr. 2,540 »		
		1 directeur des études 2,000 »		
		1 commandant en second 1,000 »		
		2 examinateurs permanents 5,500 »		
		1 instructeur 500 »		
		5 instructeurs adjoints 1,200 »		
		4 inspecteurs des études 6,000 »		
		1 officier-payeur 200 »		
		1 secrétaire 2,025 »		
		1 dessinateur 3,200 »		
		1 aumônier 2,500 »		
		1 médecin 1,000 »		
		1 officier chargé de la gestion de la bibliothèque 1,000 »		
		1 mécanicien 2,400 »		
a.		1 préparateur de chimie 2,500 »		
		1 aide-préparateur de chimie 800 »		
		1 surveillant à la buanderie 300 »		
		1 garde conservateur du matériel 500 »		
		1 garde conservateur du musée 240 »		
		2 secrétaires-archivistes 640 »		
		1 économe 500 »		
		3 portiers 1,140 »		
		10 hommes de peine 6,000 »		
		1 professeur de gymnastique 240 »		
		2 surveillants à l'école d'équitation 740 »		
		2 brigadiers, 5 clairons, 20 cavaliers et 8 plantons 1,455 »		
		A ajouter : pour différence entre l'indemnité dont jouissaient les militaires à remplacer par des préposés civils et le traitement ou salaire à payer à ces derniers 17,000 »		
17			65,030 »	
<i>Corps enseignant.</i>				
		10 professeurs militaires 10,000 »		
		7 — civils 45,800 »		
b.		11 répétiteurs militaires 6,400 »		
		3 — civils 8,700 »		
		4 maîtres militaires 5,200 »		
		1 — civil 4,000 »		
			78,100 »	
<i>Bourses d'études.</i>				
c.		12 bourses d'études à 800 francs 9,600 »		
<i>Personnel de l'École de guerre.</i>				
<i>État-major et corps enseignant.</i>				
		1 commandant fr. 2,540 »		
		3 professeurs civils 5,300 »		
		2 maîtres civils 1,085 »		
18		10 professeurs militaires 9,000 »	10,225 »	10,225 »
		1 maître militaire 400 »		
A REPORTER fr.			170,005 »	155,005 »

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901	DÉPENSES de l'exercice 1900	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION			
17,000 »	»	155,780 »	152,385 20	
»	»	10,225 »	17,841 68	
17,000 »	»	155,005 »	150,224 88	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1903.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1902.
		REPORT. fr.	170,005 »	153,005 »
		<i>Dépenses d'administration de l'École militaire.</i>		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	16,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	755 »	
19	»	Ménage des domestiques - 13 hommes, à 50 centimes par jour.	2,372 50	53,620 »
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	9,000 »	
		Achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues	11,174 50	
		Achat de livres, appareils, instruments et modèles; manipulations au laboratoire de chimie	11,820 »	
		<i>Dépenses d'administration de l'École de guerre.</i>		
		Frais de bureau	600 »	
		Chauffage et éclairage	1,900 »	
20	»	Indemnité aux travailleurs	600 »	8,350 »
		A ajouter : pour différence entre l'indemnité dont jouissaient les militaires à remplacer par des préposés civils et le traitement ou salaire à payer à ces derniers	7,800 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses du cours de télégraphie technique; dépenses imprévues	5,550 »	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	240,075 »	214,975 »
			AUGMENTATION. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901	DÉPENSES de l'exercice 1900	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION			
17,000 .	°	153,005 »	150,224 88	
	»	53,620 .	58,910 81	
8,100 .	»	8,350 .	11,440 75	
25,100 .	°	214,975 »	217,594 42	
25,100				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1903.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1902.
CHAPITRE V.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
21		Traitements et indemnités du personnel des établissements de fabrication de l'artillerie et de l'École de tir de l'artillerie	100,000	96,925
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
Arsenaux et magasins de guerre.				
a.		Dépenses diverses dans les magasins des positions fortifiées, les arsenaux, les parcs de l'armée de campagne, le polygone et l'école de tir. Entretien du matériel dans les batteries de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement des officiers comptables du matériel, des adjudants de matériel et des maîtres artificiers non logés dans les bâtiments de l'Etat. Indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires tant dans les corps de troupe que dans les établissements de fabrication de l'artillerie. Service des installations électriques dans les ouvrages militaires occupés par l'artillerie — Frais d'instruction du personnel	115,000	»
		A ajouter : pour différence entre l'indemnité dont jouissaient les militaires à remplacer par des préposés civils et le traitement ou salaire à payer à ces derniers	100,000	»
Fonderie de canons.				
b.		Fabrication et réparation de bouches à feu, projectiles, affûts métalliques, armement et dépendances	125,000	»
Arsenal de construction.				
c.		Construction et réparation des affûts, avant-trains, caissons et des voitures en général, tant de l'armée de campagne que des ouvrages fortifiés, ainsi que des armements, dépendances et harnais de ces affûts et voitures. — Entretien et renouvellement du harnachement en usage dans l'artillerie de campagne et au régiment du train.	415,000	»
22		Manufacture d'armes.	2,048,444 05	1,795,019 05
d.		Fabrication ou achat d'armes portatives et de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement; réparation des armes existant dans les magasins des corps et dans les arsenaux. — Fabrication et entretien du matériel de tir à la cible	300,000	»
A REPORTER fr. 1,055,000			2,148,444 05	1,889,944 05

DEVELOPPEMENTS — DEPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS ajoutés pour l'exercice 1901.	DÉPENSES de l'exercice 1900.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,075 .	.	96,925 .	77,016 25	
255,425 .	.	1,795,019 05	1,812,060 05	
258,500 .	.	1,880,044 05	1,880,085 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTEDES des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1903.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1902
		REPORT. . . . fr. 1,033,000 »	2,148,444 05	1,889,944 05
		École de pyrotechnie.		
e		Fabrication et achat de cartouches, capsules, étoupilles, charges, munitions et artifices divers 600,000 »		
		A ajouter : pour différence entre l'indemnité dont jouissaient les militaires à remplacer par des préposés civils et le traitement ou salaire à payer à ces derniers. 158,500 »		
f		Achat de poudre de guerre 200,000 »		
g		Dépenses diverses et menus achats 54,944 05		
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.	2,148,444 05	1,889,944 05

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901	DÉPENSES de l'exercice 1900.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
258,500 .	»	1,889,944 05	1,889,685 30	
258,500 .	»	1,889,944 05	1,889,685 30	
258,500 .				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N ^o DES ARTICLES	LITTE ^R ES des développements	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1903	ajoutés pour l'exercice 1902.
CHAPITRE VI.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
	a.	Bâtimens militaires fr. 440,450 »		
		Ouvrages de fortification 22,255 »		
		Ouvrages mixtes 17,385 »		
		————— 480,070 »		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'Etat dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.				
	b.	Bâtimens militaires fr. 673,460 »		
		Ouvrages de fortification 63,710 »		
		Ouvrages mixtes 42,760 »		
		————— 779,930 »		
25	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 56,000 »		
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtimens et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtimens et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux adjoints du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage au gaz des bâtimens militaires 120,000 »	1,585,000 »	1,585,000 »
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel; frais de voyage aux officiers du génie qui prennent part aux ascensions aérostatiques 110,000 »		
	f.	Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 10,000 »		
	g.	Levé des plans des terrains et bâtimens militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers, fonctionnaires et employés du génie chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc., etc 15,000 »		
	h.	Abonnement aux installations téléphoniques pour les autorités militaires dans certaines garnisons 10,000 »		
	i.	Renouvellement et entretien du gros matériel des corps de troupe, mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc., etc. 24,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.			1,585,000 »	1,585,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.	DÉPENSES de l'exercice 1900.	OBSERVATIONS.						TOTAL par place.	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			DÉSIGNATION DES PLACES.	(Litt. a.) Entretien ordinaire.			(Litt. b.) Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemencement, etc.			
					Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	
				1^{re} direction.							
				Alost	5,800	»	»	5,000	»	»	8,800
				Audenarde	4,000	»	»	6,000	»	»	10,000
				Bruges	12,520	»	»	20,000	»	»	32,520
				Courtrai	700	»	»	200	»	»	900
				Gand	21,000	»	»	50,000	»	»	51,000
				Menin	1,200	»	»	1,200	»	»	2,400
				Ostende	5,000	»	»	5,500	»	»	10,500
				Saint-Nicolas	1,780	»	»	1,000	»	»	2,780
				Termonde	7,600	1,500	500	10,000	1,500	4,500	25,600
				Ypres	7,800	»	»	9,200	»	»	17,000
				2^e direction.							
				Laboratoire central de reception des ciments	900	»	»	»	»	»	900
				Anvers (enceinte)	55,100	5,000	2,700	107,000	30,000	10,000	209,800
				— 1 ^{er} sectr { forts.	2,800	1,900	600	4,000	1,500	»	10,800
				— 1 ^{er} sectr { Brassecht	6,600	»	400	12,000	»	»	19,000
				— 2 ^e — { forts.	7,720	880	1,550	12,000	7,500	3,200	32,850
				— 2 ^e — { Contich.	2,500	»	»	2,000	»	»	4,500
				— 3 ^e — { forts.	8,000	1,800	200	15,000	6,500	500	32,000
				— 3 ^e — { St. Bernd	6,300	»	»	7,000	»	»	13,500
				— 4 ^e — { forts.	8,450	2,100	2,400	50,280	4,600	4,300	52,130
				— 4 ^e — { Beveren.	5,500	»	»	12,000	»	»	15,300
				— 5 ^e secteur	2,240	1,685	2,875	85,025	7,110	18,650	117,585
				Malines (Ville)	10,000	»	»	11,000	»	»	21,000
				Waelhem et Duffel.	1,800	700	500	2,000	»	»	5,000
				Lierre { Ville	5,500	»	»	19,910	»	»	23,410
				Lierre { Forts	1,100	700	200	15,000	1,000	»	18,000
				5^e direction							
				Camp de Beverloo	55,500	»	1,400	77,690	»	»	112,090
				Hasselt	5,920	»	»	7,175	»	»	11,095
				Saint-Trond	1,740	»	»	9,450	»	»	11,190
				Liege r. (Ville	16,600	»	»	10,690	4,000	»	31,290
				gauche (Forts et route mil.	8,460	»	500	8,440	»	210	17,280
				Liege r. (Ville	10,500	»	»	8,150	»	»	18,450
				droite (Forts et route mil.	7,950	»	800	4,500	»	200	13,250
				Arlon	4,560	»	»	1,500	»	»	5,860
				Bouillon	1,400	»	»	2,500	»	»	3,900
				Huy	2,650	»	»	400	»	»	3,050
				Verviers	2,000	»	»	1,000	»	»	3,000
				4^e direction.							
				Ath.	1,500	»	»	2,300	»	»	4,000
				Bruxelles - Est.	57,000	»	»	15,765	»	»	50,765
				— Ouest	18,535	»	»	15,465	»	»	32,000
				Charleroi	5,000	»	»	2,000	»	»	7,000
				Diest { Ville	5,050	»	»	4,405	»	»	17,700
				Diest { Forts.	2,700	500	100	4,045	»	1,200	17,700
				Dinant	875	»	»	2,000	»	»	2,875
				Louvain	15,050	»	»	14,590	»	»	27,440
				Mariembourg	875	»	»	1,090	»	»	1,965
				Mons	12,600	»	»	12,900	»	»	25,500
				Namur { Ville	21,900	»	900	15,000	»	»	47,000
				(Nord) { Forts et route mil.	5,900	1,500	1,425	2,375	»	»	47,000
				Namur { Ville Ex-Citadelle.	5,885	5,000	»	12,300	»	»	29,230
				(Sud) { Forts et route mil.	5,820	990	635	2,600	»	»	29,230
				Nivelles	1,000	»	»	600	»	»	1,600
				Philippeville.	2,600	»	»	2,295	»	»	4,895
				Tirlemont.	5,800	»	»	1,000	»	»	4,800
				Tournai	14,000	»	»	8,500	»	»	22,300
				Vilvorde	6,750	»	»	4,180	»	»	10,900
				Wavre.	1,500	»	»	1,000	»	»	2,500
				TOTAUX.	440,450	22,255	17,585	675,460	63,710	42,760	1,280,000
							480,070		779,930		

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1903.	alloués pour l'exercice 1902.
CHAPITRE VII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
<i>Pain, viande et fourrages en nature.</i>				
Pain.				
a.		15,708,809 rations, à 14 centimes. fr. 2,109,233 26		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 271,556 04		
		RESTE. fr. 1,827,677 22		
Viande.				
b.		15,708,809 rations, à 36 centimes. fr. 5,655,171 24		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 708,286 96		
		4,946,884 28		
		TOTAL. fr. 6,874,561 50		
Fourrages en nature.				
		1,525,315 rations fortes, pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 27 fr. 1,683,150 05	10,175,688 20	10,175,688 20
		1,549,770 rations ordinaires pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 25 1,660,217 10		
		2,675,085		
c.		A AJOUTER :		
		1° Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui participent aux manœuvres préparatoires et aux grandes manœuvres; qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité; qui sont chargés de l'exécution de travaux spéciaux, etc., etc. fr. 70,000 "		
		2° Augmentation (10 % sur les prix de la régie) accordée en vertu de la loi du Budget aux communes qui fournissent des fourrages à l'armée pendant les grandes manœuvres fr. 9,762 50		
		79,762 50		
		10,207,691 15		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. fr. 122,002 95		
		TOTAL. fr. 10,175,688 20		
		A REPORTER. fr. 10,175,688 20	10,175,688 20	10,175,688 20

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.	DÉPENSES de l'exercice 1900.	OBSERVATIONS.																																		
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																					
				<p style="text-align: right;">RATIONS.</p> <table border="1"> <tr> <td>Infanterie</td> <td>10,142,620</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,106,050</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>3,126,225</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>621,595</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>216,445</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>16,212,935</td> </tr> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>56,679</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>47,831</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>32,541</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>4,671</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>2,604</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>144,126</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <tr> <td>Total</td> <td>360,000</td> <td>304,126</td> </tr> <tr> <td>Reste</td> <td></td> <td>15,708,809</td> </tr> </table>	Infanterie	10,142,620	Cavalerie	2,106,050	Artillerie	3,126,225	Génie	621,595	Bataillon d'administration	216,445	Total	16,212,935	JOURNÉES		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	56,679	Cavalerie	47,831	Artillerie	32,541	Génie	4,671	Bataillon d'administration	2,604	Total	144,126	Total	360,000	304,126	Reste		15,708,809
Infanterie	10,142,620																																					
Cavalerie	2,106,050																																					
Artillerie	3,126,225																																					
Génie	621,595																																					
Bataillon d'administration	216,445																																					
Total	16,212,935																																					
JOURNÉES																																						
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																					
Infanterie	56,679																																					
Cavalerie	47,831																																					
Artillerie	32,541																																					
Génie	4,671																																					
Bataillon d'administration	2,604																																					
Total	144,126																																					
Total	360,000	304,126																																				
Reste		15,708,809																																				
		10,486,955 70	9,920,282 53																																			
				<p>Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th rowspan="2">NOMBRE de chevaux de troupe.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>fortes.</th> <th>ordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie . {</td> <td>Guides</td> <td>1,252</td> <td>449,680</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>2,464</td> <td>899,360</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>1,254</td> <td>450,440</td> </tr> <tr> <td>Artillerie de campagne et train</td> <td>2,590</td> <td>875,635</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>7,560</td> <td>1,525,315</td> <td>1,349,770</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2,675,085</td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS		fortes.	ordinaires.	Cavalerie . {	Guides	1,252	449,680	Lanciers	2,464	899,360	Chasseurs	1,254	450,440	Artillerie de campagne et train	2,590	875,635		TOTAUX	7,560	1,525,315	1,349,770				2,675,085						
ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS																																				
		fortes.	ordinaires.																																			
Cavalerie . {	Guides	1,252	449,680																																			
	Lanciers	2,464	899,360																																			
	Chasseurs	1,254	450,440																																			
Artillerie de campagne et train	2,590	875,635																																				
TOTAUX	7,560	1,525,315	1,349,770																																			
			2,675,085																																			
		10,486,955 70	9,920,282 53																																			

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1903.	alloués pour l'exercice 1902.
		REPORT. fr.	10,175,688 20	10,175,688 20
		<i>Service du couchage.</i>		
25	"	Renouvellement et entretien du matériel de couchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, traitement et indemnités du personnel, etc., etc.	569,450 "	569,450 "
		<i>Habillement des troupes. — Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie (a).</i>		
		Infanterie fr. 3,256,149 47		
		Cavalerie 961,075 19		
	a.	Artillerie 1,102,217 18		
		Génie 205,454 38	3,792,314 40	3,792,314 40
26		Bataillon d'administration 66,818 27		
	b.	Remboursement partiel à la masse des recettes et dépenses imprévues des corps, laquelle a supporté la liquidation de la masse individuelle d'habillement (à répartir entre les corps de troupe par le Ministre de la Guerre)	200,000 "	
		<i>Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.</i>		
	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	100,000 "	
	b.	Moyens de transport des troupes en marche.	780,629 66	
	c.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants de l'École militaire; indemnités aux employés qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. fr. 2,500 "	5,100 "	914,729 66
27		Frais de transport des élèves de l'École de guerre et des instruments 2,800 "		
	d.	Frais de transport des officiers non montés qui se rendent dans les villes voisines de leur garnison pour y suivre les cours d'équitation	10,000 "	907,029 66
	e.	Renouvellement et entretien de bicyclettes; indemnités de voyage aux vélocipédistes; dépenses pour l'habillement spécial, frais de nourriture supplémentaire, etc.	19,000 "	
		A REPORTER. fr.	17,452,182 35	17,444,482 35

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.																																			
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	alloués pour l'exercice 1901.	de l'exercice 1900.																																				
.	.	10,486,955 70	9,920,282 33																																				
.	.	563,950	558,704 74																																				
				(a) Habillement et harnachement.																																			
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>CORPS.</th> <th>Allocation pour l'habillement et la buffleterie.</th> <th>Remboursement à la masse des recettes et dépenses imprévues.</th> <th>Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>3,256,149 47</td> <td>118,000 »</td> <td>»</td> <td>3,374,149 47</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>880,675 19</td> <td>52,000 »</td> <td>81,000 »</td> <td>993,675 19</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>1,102,217 18</td> <td>42,000 »</td> <td>»</td> <td>1,144,217 18</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>205,484 38</td> <td>6,000 »</td> <td>»</td> <td>211,484 38</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>66,818 27</td> <td>2,000 »</td> <td>»</td> <td>68,818 27</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>5,511,314 49</td> <td>200,000 »</td> <td>81,000 »</td> <td>5,792,314 49</td> </tr> </tbody> </table>	CORPS.	Allocation pour l'habillement et la buffleterie.	Remboursement à la masse des recettes et dépenses imprévues.	Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	TOTAL.	Infanterie	3,256,149 47	118,000 »	»	3,374,149 47	Cavalerie	880,675 19	52,000 »	81,000 »	993,675 19	Artillerie	1,102,217 18	42,000 »	»	1,144,217 18	Génie	205,484 38	6,000 »	»	211,484 38	Bataillon d'administration	66,818 27	2,000 »	»	68,818 27	TOTAUX	5,511,314 49	200,000 »	81,000 »	5,792,314 49
CORPS.	Allocation pour l'habillement et la buffleterie.	Remboursement à la masse des recettes et dépenses imprévues.	Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	TOTAL.																																			
Infanterie	3,256,149 47	118,000 »	»	3,374,149 47																																			
Cavalerie	880,675 19	52,000 »	81,000 »	993,675 19																																			
Artillerie	1,102,217 18	42,000 »	»	1,144,217 18																																			
Génie	205,484 38	6,000 »	»	211,484 38																																			
Bataillon d'administration	66,818 27	2,000 »	»	68,818 27																																			
TOTAUX	5,511,314 49	200,000 »	81,000 »	5,792,314 49																																			
7,700	.	852,029 66	891,493 62																																				
7,700	.	17,030,940 86	17,001,046 92																																				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1903.	alloués pour l'exercice 1902
		REPORT. fr.	17,452,182 35	17,444,482 35
		<i>Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde.</i>		
28		Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de certains locaux (logements de troupes, magasins, etc.); entretien et renouvellement du matériel de chauffage des corps de garde et des capotes de sentinelle, location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	150,000 »	150,000 »
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison d'environ 1/8 de l'effectif en chevaux.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		439 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 482,900 »		
		144 — de guides, à 1,150. . . 165,600 »		
		94 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 108,100 »		
	a.	189 — de trait — à 1,050. . . 198,450 »		
		25 — de trait du train, à 1,100. . . 27,500 »		
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : 1/8 de 160 chevaux = 20 chevaux à 100 francs 2,000 »		
29		984,550 »		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »	1,007,850 »	1,007,850 »
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 13,300 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.	18,610,032 35	18,602,332 35

AUGMENTATION . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS
		alloués	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice	l'exercice	
		1901.	1900	
7,700	"	17,639,049 85	17,091,646 92	
.	.	198,000	162,695 46	
.	.	997,850	1,007,850	
7,700	.	18,855,799 85	18,262,190 58	
7,700	.			

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N°S DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1903.	alloués pour l'exercice 1902.
CHAPITRE VIII.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
5		Majors, à	4,125 . 12,575 »	
3		Capitaines en premier ou commandants	5,925 . 9,675 »	
9		— en second, à	2,740 . 24,000 »	
4		— en second, à	2,510 . 10,040 »	
5		Lieutenants, à	2,000 . 10,000 »	
2		Sous-lieutenants, à	1,725 . 5,450 »	
		TOTAL.	70 200 »	
26		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	551 »	
				69,849 »
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
2		Capitaines en premier ou commandants	2,150 . 4,500 »	
4		— en second, à	1,825 . 7,500 »	
4		— en second, à	1,675 . 6,700 »	
3		Lieutenants, à	1,325 . 3,975 »	
		TOTAL.	22,275 »	
13		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	111 37	
				22,165 63
				127,754 68
				127,754 68
<i>3° Employés civils.</i>				
11		Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	18,698 75	
11				
50				
<i>Honoraires.</i>				
b.		Honoraires d'avocats et frais de procédure	17,045 50	
<i>Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.</i>				
a.		Frais de route et de séjour, missions et frais de représentation	205,000 »	
b.		Frais de route et de séjour du Ministre	5,000 »	
c.		Frais de déménagement des officiers	60,000 »	
d.		Indemnités aux militaires en dessous du grade d'officier mariés ou veufs avec enfants qui se déplacent momentanément pour assister aux manœuvres ou qui sont détachés hors de leur garnison dans un but de sécurité générale ou bien pour remplacer temporairement des régiments qui se sont éloignés pour assister à des périodes de tir, de manœuvres, etc.	50,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE VIII	fr. 427,754 68	427,754 68

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.	DÉPENSES de l'exercice 1900.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	126,226 09	118,110 23	
"	"	325,337 85	275,611 26	
.	"	451,565 94	393,721 49	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1903.	alloués pour l'exercice 1902.
CHAPITRE IX.				
PENSIONS ET SECOURS.				
52	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 214,000 »		
	b.	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre 13,200 »		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 53,500 »	592,000 »	407,100 »
	d.	Secours à des sous-officiers et soldats réformés pour des infirmités contractées par le fait du service et qui ne leur donnent pas droit à une pension 66,000 »		
	e.	Subside et annuité à la Caisse de retraite et de secours de l'Administration des Chemins de fer de l'Etat pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Guerre. 45,500 »		
TOTAL DU CHAPITRE IX fr.			592,000 »	407,100 »
			DIMINUTION. . . fr.	
CHAPITRE X.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
55		Dépenses imprévues non libellées au Budget (Achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres; gratifications aux militaires réformés, indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes. Subsidés aux sociétés d'anciens militaires, indemnités pour pertes de chevaux, etc., etc.)	68,949 »	67,949 »
TOTAL DU CHAPITRE X fr.			68,949 »	67,949 »
			AUGMENTATION. . . fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
CHAPITRE XI.				
		Appropriation de tirs à la cible (<i>pour mémoire</i>)	»	50,000 »
		Construction d'une église au camp de Beverloo (<i>pour mémoire</i>)	»	140,000 »
54		Armement	720,000 »	1,535,500 »
55		Construction d'un magasin des fourrages à Liège et d'une voie de raccordement de ce magasin au chemin de fer de Liège à Maestricht	586,000 »	»
A REPORTER. fr.			1,106,000 »	1,505,500 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués pour l'exercice 1901	de l'exercice 1900.	
•	15,100 »	450,100 »	414,559 50	
•	15,100 »	450,100 »	414,559 50	
15,100 »				
1,000 »	•	65,149 »	111,865 »	
1,000 »	•	65,149 »	111,865 »	
1,000 »				
•	30,000 »	60,000 »	•	
•	140,000 »	100,000 »	199,997 61	
•	615,500 »	1,050,000 »	1,128,905 94	
586,000 »	•	•	•	
586,000 »	785,500 »	1,210,000 »	1,328,905 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

AGE DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1903.	alloués pour l'exercice 1902.
		REPORT. . . . fr.	1,106,000	1,503,300
"	"	Acquisition de terrain et érection de nouvelles constructions pour la Commission centrale d'expertise à Etterbeek (<i>pour mémoire</i>).	"	500,000
"	"	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions (<i>pour mémoire</i>).	"	287,576 88
"	"	Agrandissement de la boucherie militaire d'Anvers (<i>pour mémoire</i>).	"	142,000
56	"	Achat du terrain et construction d'une boulangerie militaire à Louvain	284,000	"
"	"	Achat du terrain nécessaire à l'érection d'un magasin des fourrages à Bruges (<i>pour mémoire</i>).	"	55,000
57	"	Amélioration du casernement	5,280,000	4,021,059 52
"	"	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés de la position d'Anvers (<i>pour mémoire</i>).	"	13,000
58	"	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	54,000	"
"	"	Acquisition d'un terrain pour servir de polygone de travaux de campagne pour l'infanterie à Liège (<i>pour mémoire</i>).	"	17,000
59	"	Constitution d'une réserve de médicaments en vue d'une mobilisation éventuelle.	25,000	"
"	"	Complément d'armement et acquisitions relatives au service de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Meuse (<i>pour mémoire</i>).	"	42,000
40	"	Artillerie de place	507,000	500,000
41	"	Établissement d'un réseau téléphonique militaire sur la rive gauche de l'Escaut	56,900	"
"	"	Établissement au nord-ouest de Bruxelles d'une plaine destinée aux exercices de détail des troupes casernées à la caserne du Petit-Château (<i>pour mémoire</i>).	"	160,000
"	"	Paiement d'une créance arriérée due à un avocat du Département de la Guerre pour débours et honoraires (<i>pour mémoire</i>).	"	"
42	"	Construction d'un bâtiment à la fonderie de canons à Liège	47,000	"
"	"	Bibliothèque du 9 ^e régiment d'artillerie et installation de l'école régimentaire et des cours du soir du dit régiment (<i>pour mémoire</i>).	"	"
"	"	Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers (<i>pour mémoire</i>).	"	20,000
"	"	Extension des établissements du service administratif à Anvers, Bruges et Beverloo (<i>pour mémoire</i>).	"	"
"	"	Achat de bicyclettes et accessoires (<i>pour mémoire</i>).	"	"
"	"	Acquisition de lanternes de campagne pour les troupes d'infanterie (<i>pour mémoire</i>).	"	"
"	"	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers (<i>pour mémoire</i>).	"	14,750 05
"	"	Confection de harnais de réserve pour le pied de guerre (<i>pour mémoire</i>).	"	"
"	"	Construction d'une nouvelle boulangerie militaire à Namur (<i>pour mémoire</i>).	"	"
TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.			5,559,000	7,067,666 25

DIMINUTION. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901	DÉPENSES de l'exercice 1900.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION			
386,000 °	785,300 °	1,210,000 °	1,328,063 55	
"	500,000 °	"	"	
"	287,576 88	80,000 °	55,274 76	
"	142,000 °	"	"	
284,000 °	"	"	"	
"	35,000 °	"	"	
"	741,059 52	5,000,000 °	580,628 61	
"	14,000 °	"	"	
54,000 °	"	"	"	
"	17,000 °	"	"	
25,000 °	"	"	"	
"	42,000 °	"	168,815 86	
7,000 °	"	1,500,000 °	1,000,000 °	
36,000 °	"	"	"	
"	160,000 °	160,000 °	"	
"	"	16,500 °	"	
47,000 °	"	"	"	
"	"	3,500 °	"	
"	29,000 °	300,000 °	187,146 09	
"	"	23,945 °	"	
"	"	40,000 °	"	
"	"	"	41,509 78	
"	14,730 05	"	199,574 06	
"	"	"	50,000 °	
"	"	"	74,579 04	
839,000 °	2,567,666 25	6,135,945 °	3,666,591 75	
1,728,666 25				

BUDGET DE L'EXERCICE 1905

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1905.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1905.
<i>Recapitulation.</i>			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
I.	Administration centrale fr.	692,415 »	550,600 »
II.	Traitements, solde et accessoires	24,840,410 64	24,569,580 04
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires	910,535 »	910,535 »
IV.	Établissements d'instruction supérieure	240,075 »	214,975 »
V.	Établissements et matériel de l'artillerie	2,148,444 05	1,889,044 05
VI.	Matériel du génie	1,585,000 »	1,585,000 »
VII.	Pain, viande, fourrages et autres prestations	18,810,052 55	18,002,552 35
VIII.	Traitements divers et honoraires	427,754 68	427,754 68
IX.	Pensions et secours	592,000 »	407,100 »
X.	Dépenses imprévues	68,949 »	67,949 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
XI.	Services divers	5,559,000 »	7,067,666 25
TOTAL. fr.		55,254,415 72	56,275,056 97

DIMINUTION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1901.	DÉPENSES de l'exercice 1900.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
161,815	•	555,100	• 550,707 90	
271,050	•	24,484,052 45	• 24,425,081 40	
•	•	1,035,555	• 969,957 10	
25,100	•	214,075	• 217,594 42	
258,500	•	1,889,044 05	• 1,889,685 30	
•	•	1,615,671 45	• 1,561,106 60	
7,700	•	18,835,799 85	• 18,262,190 58	
•	•	451,565 94	• 593,721 40	
•	15,100	• 439,100	• 414,559 50	
1,000	•	65,149	• 111,865	
•	1,728,686 25	• 6,155,945	• 5,666,591 75	
725,145	• 1,745,766 25	• 55,697,515 72	• 52,443,150 84	
1,018,621 25				

(56)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE
POUR L'EXERCICE 1903.

L'Arrêté Royal donnant la nouvelle composition de l'armée n'ayant pas encore paru, il n'a pas été tenu compte, dans les tableaux qui suivent, des nouveaux effectifs en sous-officiers, caporaux et soldats.

COMPOSITION

DES

ÉTATS-MAJORS ET DES CORPS DE TROUPE.

CALCUL DU TRAITEMENT, SOLDE, ETC.

(58)

EFFECTIF organique.		ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.	
Hommes.	Chevaux.		
		Section d'activité.	
9	27	Lieutenants généraux à	fr. 18,500 = 160,500 »
18	56	Généraux-majors à	12,700 = 228,000 »
27	63	Section de réserve.	
2	4	Lieutenants généraux à	fr. 14,800 = 29,600 »
4	8	Généraux-majors à	10,160 = 40,640 »
6	12		
	1	Supplément à un général-major chargé des fonctions attribuées à un lieutenant général	2,000 »
			467,340 »
		A déduire pour un lieutenant général (Ministre de la Guerre)	18,500 »
			448,840 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	2,244 20
		RESTE	fr. 446,595 80
		Corps d'état-major.	
5	10	Colonels à	fr. 9,500 = 47,500 »
5	10	Lieutenants-colonels à	7,100 = 35,500 »
10	20	Majors à	6,300 = 63,000 »
16	32	Capitaines commandants à	5,100 = 81,600 »
10	20	Id. en second à	4,200 = 42,000 »
46	92	Supplément aux capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	400 »
			270,000 »
	42	Supplément aux aides de camp appartenant à des corps de troupe non montés	13,400 »
79	210		283,400 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,417 »
			281,983 »
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre	6,500 »
		Id. de marche et de vivres de campagne	17,103 70
		Id. de monture : 210 chevaux à 500 francs	105,000 »
			410,586 70
		A déduire pour vacances	2,900 »
			407,686 70
		TOTAL	fr. 854,282 50

EFFECTIF organique.		ÉTAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES.	
Hommes.	Chevaux.		
5	10	Généraux-majors à fr. 10,160 »	50,800 »
5		Majors de place à 5,800 »	20,000 »
8		Capitaines en premier à 4,500 »	34,400 »
5	6	Id. en second 3,050 »	18,250 »
4		Id. id. 3,550 »	13,400 »
8		Lieutenants à 2,650 »	21,200 »
4		Sous-lieutenants à 2,500 »	9,200 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	1,800 »
			178,050 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	890 25
			177,159 75
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400 »
		— de marche et de vivres de campagne	1,102 »
		— de monture : 16 chevaux à 500 francs.	8,000 »
50	16	TOTAL fr.	186,661 75
INTENDANCE MILITAIRE.			
1		Intendant en chef à fr. 12,700 »	12,700 »
4	21	Intendants de 1 ^{re} classe à 0,500 »	38,000 »
6		Id. de 2 ^e classe à 7,100 »	42,600 »
15		Sous-intendants de 1 ^{re} classe à 0,500 »	81,000 »
15		Id. de 2 ^e classe à 4,000 »	60,000 »
		Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	»
			244,200 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,221 »
			242,979 »
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre	5,000 »
		— de marche et de vivres de campagne	961 50
		— de monture : 21 chevaux à 500 francs.	10,500 »
59	21	TOTAL fr.	258,043 50

EFFECTIF organique.			
Hommes.	Chevaux.	SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.	
1	2	Inspecteur général fr.	12,700 . 12,700 .
4		Médecins principaux de 1 ^{re} classe à	9,500 . 38,000 .
13		Id. de 2 ^e classe à	7,100 . 92,300 .
16		Médecins adjoints de 1 ^{re} classe à	2,000 . 41,000 .
14		Id. de 2 ^e classe à	2,300 . 32,200 .
1		Pharmacien en chef	7,100 . 7,100 .
4		Pharmaciens principaux à	6,300 . 25,200 .
10		Id. de 1 ^{re} classe à	4,000 . 40,000 .
10		Id. de 2 ^e classe à	3,600 . 36,000 .
10		Id. de 3 ^e classe à	3,250 . 32,500 .
5		Id. de 4 ^e classe à	2,600 . 13,000 .
6		Id. adjoints à	2,300 . 13,800 .
1	1	Vétérinaire en chef à	7,100 . 7,100 .
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	500 .
			398,000 .
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,900 .
			396,010 .
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	1,200 .
		Id. de marche et de vivres de campagne	2,000 .
		Id. de monture : 3 chevaux à 500 francs	1,500 .
95	5	TOTAL fr.	400,800 .

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.				
Colonels	20	40	9,500 *	190,000 *		
Lieutenants-colonels	19	58	7,100 "	134,900 "		
Majors	90	157	6,500 "	625,700 "		
Capitaines commandants adjudants-majors de régiment	19	19	5,100 "	96,900 "		
Capitaines en second adjudants-majors de bataillon.	78	"	5,500 "	275,000 "		
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	19	"	2,475 "	47,025 "		
Capitaines en second officiers d'armement	19	"	5,500 "	66,500 "		
Capitaines en premier quartiers-mâtres	20	"	4,500 "	80,000 "		
Capitaines en second payeurs	19	"	3,500 "	66,500 "		
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	40	"	2,475 "	99,000 "		
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	10	"	4,500 "	45,000 "		
id. en second id.	9	"	3,500 "	51,500 "		
Médecins de régiment {	de 1 ^{re} classe	8	"	6,500 "	50,400 "	
	de 2 ^e id.	7	"	5,100 "	35,700 "	
	de 3 ^e id.	4	"	4,650 "	18,600 "	
Médecins de bataillon {	de 1 ^{re} classe	23	"	4,200 "	96,600 "	
	de 2 ^e id.	50	"	3,250 "	117,000 "	
Capitaines commandants	518	"	4,500 "	1,567,400 *		
Capitaines en second	137	"	5,500 "	479,500 "		
Lieutenants ou sous-lieutenants.	1,017	4 ⁽¹⁾	2,475 "	2,517,075 *	(¹) Officiers attachés à la maison militaire du Roi	
	1,921.	258		6,440,500 *		
A ajouter les suppléments de traitement :						
Pour le corps de discipline et de correction.	Les 7 capitaines à 600 francs = fr.		4,200 "			
	Les 24 lieutenants ou sous-lieutenants à 400 francs =		9,600 "			
				13,800 *		
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				80,062 50		
				6,554,162 50		
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.				52,670 81		
				RESTE.	6,501,491 69	
Indemnité aux officiers détachés à l'École des pupilles : 26 officiers à 300 francs.				7,800 *		
Id. id. au Ministère de la Guerre				18,150 *		
Id. aux sous-officiers promus officiers				25,200 *		
Id. de marche et de vivres de campagne.				144,110 20		
Id. de monture : 258 chevaux à 500 francs				129,000 *		
				6,825,751 89		
A déduire pour vacances.				76,508 08		
				RESTE. fr.	0,747,242 91	

TERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journalière	MONTANT.	Observations.
Adjudants sous-officiers	102	37,250	3 25	120,997 50	
Sergents-majors secré- taires	Régiment des grenadiers 1 Les autres régiments 18	305 6,570	1 95 1 95	704 45 12,680 10	
Sergents garde-magasins. } Régiment des grenadiers 1 Les autres régiments 18	305 6,570	1 42 1 42	518 50 9,529 40		
Musiciens gagistes	266	97,000	•	257,500 •	
Élèves-musiciens	190	69,550	• 28	19,418 •	
Sergents-clairons	20	7,500	1 70	12,410 •	
Caporaux-clairons	79	28,855	• 70	20,184 50	
Maîtres armuriers avec rang de sergent-major	10	5,050	2 54	8,541 •	
Id. id. de sergent	9	3,285	1 85	6,011 55	
Maîtres ouvriers armuriers avec rang de sergent	78	28,470	1 85	52,100 10	
Maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers avec rang de sergent	40	14,600	• 84	12,264 •	
Premiers ouvriers tailleurs et cordonniers avec rang de caporal	116	42,340	• 40	16,956 •	
Premiers sergents-majors } Régiment des grenadiers 15 Corps de discipline et de correction 12 Les autres régiments 274	5,475 4,580 109,010	2 16 2 16 2 16	11,826 • 9,460 80 210,021 60		
Sergents-majors	Régiment des grenadiers 21 Corps de discipline et de correction 6 Les autres régiments 580	7,665 2,190 140,890	1 95 1 95 1 95	14,785 45 4,220 70 271,917 70	
Premiers sergents	Régiment des grenadiers 8 Les autres régiments 148	2,020 54,020	1 57 1 57	4,584 40 84,811 40	
Sergents-fourriers et sergents	Régiment des grenadiers 84 Corps de discipline et de correction 48 Les autres régiments 1,540	50,660 17,520 592,100	1 42 1 42 1 42	45,557 20 24,878 40 798,182 •	
Caporaux	Régiment des grenadiers 152 Corps de discipline et de correction 96 Régiment des carabiniers 204 Les autres régiments 2,584	55,480 35,040 74,460 945,160	• 54 • 54 • 52 • 52	29,959 20 18,921 60 58,719 20 499,445 20	
Clairons-tambours	Régiment des grenadiers 42 Les autres régiments 588	15,550 214,020	• 57 • 55	5,072 10 75,117 •	
Clairons	Corps de discipline et de correction 12 Régiment des carabiniers 56 Régiments de chasseurs à pied 126	4,580 20,440 45,990	• 57 • 55 • 55	1,020 60 7,154 • 16,036 50	
Soldats de 1 ^{re} classe	Régiment des grenadiers 824 Régiment des carabiniers 541 Les autres régiments 5,440	500,760 200,525 1,985,600	• 53 • 51 • 51	99,250 80 62,119 35 615,556 •	
Soldats de 2 ^e classe	Régiment des carabiniers 1,091 Les autres régiments 11,184	598,215 4,082,160	• 28 • 28	111,500 20 1,145,004 80	
Correctionnaires et disciplinaires	Employés aux travaux 400 Non employés aux travaux 400	146,000 146,000	• 26 • 21	57,960 • 50,660 •	
Pupilles de l'armée	450	164,230	• 56	59,150 •	
Cadets	Caporaux 50 Soldats 50	18,250 18,250	• 84 • 60	15,550 • 10,950 •	
	27,788	10,142,620		4,882,079 10	
Supplément de solde :					
Corps de discipline et de correction. } 68 sous-officiers, soit 24,820 journées à 40 centimes = 9,928 francs. 98 caporaux, soit 35,770 id. à 20 id. = 7,154 id. 12 clairons, soit 4,580 id. à 5 id. = 219 id.				17 501 •	
École des pupilles	25 sous-officiers, soit 9,125 id. à 25 id.			2,281 25	
Aux 4 sergents-majors et 6 premiers sergents attachés à l'École des cadets et à l'École des pupilles				1,075 10	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire				165,980 •	
Indemnité de 3 centimes aux troupes campées				46,200 •	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route				54,000 •	
Solde des miliciens qui devaient l'appel de leur classe				40,000 •	
				5,209,814 45	
A déduire pour vacances, séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions				470,525 64	
			RESTE fr.	4,739,288 81	
A ajouter : la différence entre la solde des militaires à remplacer par des préposés civils et le traitement ou le salaire à payer à ces derniers				46,100 •	
			TOTAL fr.	4,785,588 81	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	8	16	9,500 »	76,000 »	
Lieutenants-colonels	8	16	7,100 »	56,800 »	
Majors	16	32	6,500 »	100,800 »	
Capitaines commandants adjudants-majors	8	16	5,100 »	40,800 »	
Capitaines en second adjudants-majors	8	16	4,200 »	33,600 »	
Capitaines en second officiers d'armement	8	16	4,200 »	33,600 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	8	16	3,100 »	24,800 »	
Capitaines en premier quartiers-mâtres	8	»	4,300 »	34,400 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	»	2,475 »	10,800 »	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	3	»	4,300 »	12,900 »	
Id. en second id.	5	»	3,500 »	17,500 »	
Médecins de régiment {	de 1 ^{re} classe	3	3	6,300 »	18,900 »
	de 2 ^e id.	2	2	5,100 »	10,200 »
	de 3 ^e id.	3	3	4,050 »	13,950 »
Médecins de bataillon {	de 1 ^{re} classe	2	2	4,200 »	8,400 »
	de 2 ^e id.	6	6	3,250 »	19,500 »
Vétérinaires de régiment	8	8	5,100 »	40,800 »	
Vétérinaires {	de 1 ^{re} classe	5	3	4,200 »	12,600 »
	de 2 ^e id.	6	6	3,250 »	19,500 »
	de 3 ^e id.	7	7	2,950 »	20,650 »
	adjoints	2	»	2,500 »	4,000 »
Capitaines commandants	48	96	5,100 »	244,800 »	
Capitaines en second	24	48	4,200 »	100,800 »	
Lieutenants	88	176	3,250 »	286,000 »	
Sous-lieutenants	80	160	2,950 »	236,000 »	
	570	648		1,487,700 »	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				9,600 »	
				1,497,300 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments				7,486 50	
RESTE				1,489,813 50	
Indemnité aux officiers détachés à l'École d'équitation				4,000 »	
Id. id. au Ministère de la Guerre				600 »	
Id. aux sous-officiers promus officiers				4,600 »	
Id. de marche et de vivres de campagne				20,000 »	
Id. de monture : 618 chevaux à 500 francs				324,000 »	
				1,843,013 50	
A déduire pour vacances				10,983 50	
RESTE fr.				1,832,030 »	

LIERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de jours.	Solde journa- lière.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.						
		Rations fortes.	Rations légères.					
Adjudants sous-officiers	4	4	"	1,460	2 70	5,942	"	
	14	"	14	5,110	2 70	15,797	"	
Maréchaux des logis chefs secré- taires et moniteurs généraux	4	4	"	1,460	2 35	5,451	"	
	12	"	12	4,380	2 35	10,295	"	
Maréchaux des logis garde-ma- gasin	2	"	"	750	1 70	1,241	"	
	6	"	"	2,190	1 70	3,725	"	
Trompettes-majors	2	2	"	750	2 70	1,971	"	
	6	"	6	2,190	2 70	5,915	"	
Brigadiers-trompettes	2	2	"	750	1 25	912	50	
	6	"	6	2,190	1 25	2,757	50	
Maîtres armuriers avec rang de maréchal des logis chef	2	"	"	750	2 88	2,102	40	
	2	"	"	750	2 86	2,087	80	
Maîtres armuriers avec rang de maréchal des logis	4	"	"	1,460	2 21	3,220	60	
Maîtres ouvriers tailleurs, bottiers et selliers avec rang de maré- chal des logis	24	"	"	8,760	" 84	7,358	40	
Premiers maréchaux des logis	14	14	"	5,110	2 45	12,519	50	
chefs	42	"	42	15,550	2 45	37,558	60	
Maréchaux des logis chefs	12	12	"	4,500	2 35	10,295	"	
	36	"	36	13,140	2 35	30,879	"	
Premiers maréchaux des logis	2	2	"	750	1 85	1,350	50	
	6	"	6	2,190	1 85	4,051	50	
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	84	84	"	30,660	1 70	52,122	"	
	252	"	252	91,980	1 70	156,366	"	
Brigadiers	124	124	"	45,260	" 64	28,966	40	
	372	"	372	155,780	" 64	86,809	20	
Trompettes	52	52	"	11,680	1 05	12,964	"	
	96	"	96	35,040	1 05	36,792	"	
Maréchaux-ferrants avec rang de maréchal des logis	2	2	"	750	" 75	547	50	
	6	"	6	2,190	" 75	1,642	50	
Maréchaux-ferrants avec rang de brigadier	10	10	"	3,650	" 55	2,007	50	
	50	"	50	10,950	" 55	6,022	50	
Maréchaux-ferrants avec rang de cavalier	10	10	"	3,650	" 45	1,642	50	
	30	"	30	10,950	" 45	4,927	50	
Cavaliers de 1 ^{re} classe	240	240	"	87,600	0 45	59,420	"	
	720	"	720	262,800	0 45	118,260	"	
Cavaliers de 2 ^e classe	600	600	"	251,850	" 42	105,777	"	
	2,070	"	2,070	755,550	" 42	317,551	"	
Cavaliers non montés	200	"	"	75,000	" 42	50,660	"	
	600	"	"	210,000	" 42	91,080	"	
	5,770	1,232	3,698	2,108,050		1,253,015	90	
Supplément de solde :								
40 brigadiers-pionniers, 14,600 journées à 15 centimes = fr. 2,100							"	
520 cavaliers-pionniers, 116,800 id. à 10 id. = 11,680							"	
							15,870	"
Sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés à l'École d'équitation							2,600	"
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire							80,758	40
Indemnité de 3 centimes aux troupes campées							1,900	"
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route							2,948	"
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe							12,000	"
							1,567,182	30
A déduire pour vacances, séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions							127,560	71
Reste fr.							1,239,621	59

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	14	28	9,500 "	153,000 "	
Lieutenants-colonels	15	21	7,100 "	92,500 "	
Majors	41	57	6,500 "	258,500 "	
Capitaines commandants adjudants-majors.	4 4	8 4	5,100 " 5,100 "	20,400 " 20,400 "	
Capitaines en second adju- dants-majors	5 4	10 4	4,200 " 4,200 "	21,000 " 16,800 "	
Capitaines commandants	50 78 1	98 " " " " " "	5,100 " 4,600 " 5,100 "	255,000 " 358,800 " 5,100 "	
Capitaines en second	4 52	" 35	5,700 " 4,200 "	14,800 " 154,400 "	
Lieutenants	77 70 2	128 " " " "	3,250 " 2,875 " 3,250 "	250,250 " 201,250 " 6,500 "	
Sous-lieutenants	2 67 58 2	2 " " " "	2,050 " 2,950 " 2,475 " 2,050 "	5,000 " 197,650 " 143,550 " 5,000 "	
Capitaines en premier quartiers-maitres	6	"	2,475 "	14,850 "	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	10	"	4,500 "	45,000 "	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	8	"	2,475 "	19,800 "	
Id. en second id.	6	"	4,500 "	25,800 "	
Médecins de régiment	4 5 5	" 5 " "	6,500 " 5,100 " 4,650 "	18,900 " 10,200 " 23,250 "	
Médecins de bataillon	4 5 4 4	4 4 4 4	4,200 " 5,250 " 6,500 " 6,500 "	16,800 " 16,250 " 25,200 " 25,200 "	
Vétérinaires	1 2 2 4	1 2 2 " "	5,100 " 4,200 " 5,250 " 2,500 "	5,100 " 8,400 " 6,500 " 9,200 "	
Major comptable du matériel	1	"	5,800 "	5,800 "	
Capitaines en premier comptables du matériel	8	"	4,500 "	34,400 "	
Capitaines en second comptables du matériel	8	"	5,500 "	28,000 "	
Lieutenants comptables du matériel	0	"	2,750 "	24,750 "	
Sous-lieutenants comptables du matériel	0	"	2,500 "	20,700 "	
	655	534		2,528,725 "	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				4,250 "	
				2,532,975 "	
A déduire 1/2 % pour médicaments				12,864 87	
				2,520,110 15	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre				3,900 "	
Id. aux sous-officiers promus officiers				1,500 "	
Id. de marche et de vivre de campagne				53,200 "	
Id. de monture : 554 chevaux à 500 francs				267,000 "	
				2,825,010 15	
A déduire pour vacances				26,582 15	
				2,798,427 00	
			Reste. fr.	2,709,327 08	

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	Solde journalière.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux					
		de selle.	de trait.				
Adjudants sous-officiers	18	8		6,570	2 70	17,759	
Maréchaux des logis chefs	8	"	"	2,920	2 35	6,462	
secrétaires ou moniteurs généraux	10	"	"	5,650	2 06	7,519	
	2	"	"	750	2 35	1,700 90	
Maréchaux des logis chefs artificiers	2	"	"	750	2 29	1,671 70	
	2	"	"	750	2 35	1,715 50	
Maréchaux des logis garde-magasins	5	"	"	1,825	2 29	4,179 25	
Trompettes-majors	10	"	"	5,650	1 54	5,621	
Trompettes-brigadiers	9	4	"	3,285	1 80	5,913	
Maîtres ouvriers armuriers avec rang de maréchal des logis	10	4	"	5,650	1 25	4,562 50	
Maîtres ouvriers tailleurs, bottiers et selliers, avec rang de maréchal des logis	10	"	"	5,650	1 98	7,227	
Premiers maréchaux des logis chefs (et transitoirerement adjudants de batterie)	25	"	"	9,125	0 84	7,665	
	48	48	"	17,520	2 45	42,924	
Premiers maréchaux des logis chefs du train	72	"	"	26,280	2 16	56,764 80	
	1	"	"	565	2 35	857 75	
	1	"	"	565	2 72	992 80	
	8	"	"	2,920	2 45	7,154	
	48	48	"	17,520	2 35	41,172	
Maréchaux des logis chefs.	72	"	"	26,280	2 06	54,156 80	
	1	"	"	565	2 25	821 25	
	1	"	"	565	2 02	956 30	
Maréchal des logis chef constructeur	8	"	"	2,920	2 35	6,805 60	
	1	"	"	565	2 25	821 25	
	286	282	"	104,390	1 70	177,465	
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	387	"	"	141,235	1 54	217,532 70	
	11	"	"	4,015	1 70	6,825 50	
	15	"	"	5,475	1 05	10,676 25	
Brigadiers à cheval	40	40	"	14,600	1 68	24,528	
	144	128	"	52,560	0 06	34,689 60	
Brigadiers à pied	611	"	"	225,015	0 65	144,959 75	
	10	"	"	3,650	0 78	2,774	
	12	"	"	4,380	0 75	3,285	
Trompettes	82	82	"	29,950	1 05	31,426 50	
	129	"	"	47,085	1	47,085	
Ouvriers selliers, ajusteurs, charrons, forgerons et charpentiers	16	"	"	5,840	1 05	6,015 20	
	16	"	"	5,840	0 60	5,504	
Maréchaux ferrants avec rang de	374	"	"	156,510	0 54	75,715 40	
	5	"	"	1,825	0 75	1,368 75	
	47	"	"	17,155	0 55	9,435 25	
	5	"	"	1,825	0 50	912 50	
Pontonniers	20	"	"	7,500	0 66	4,818	
	20	"	"	7,500	0 49	3,577	
Canonnières de la compagnie d'ouvriers	72	"	"	26,280	0 59	10,249 20	
	50	"	"	18,250	0 65	11,862 50	
Canonnières des compagnies d'armuriers et d'artificiers	95	"	"	33,945	0 45	15,275 25	
	32	"	"	11,680	0 45	5,256	
	156	"	"	56,940	0 33	18,790 20	
Canonnières de 1 ^{re} classe	60	"	"	21,900	0 49	10,731	
	074	168	160	246,010	0 45	110,704 50	
Canonnières de 2 ^e classe	504	"	"	110,960	0 44	48,822 40	
	5,510	"	"	1,208,150	0 45	598,689 50	
Conducteurs	236	"	1,427	86,140	0 49	42,208 60	
	976	"	"	556,240	0 44	156,745 60	
	8,565	812	1,587	3,126,225		1,919,706 55	
Adjudants du matériel	56				Traitement annuel.	84,000	
	56				1,500	72,800	
Maîtres artificiers	5				1,500	7,500	
	8,682					2,084,006 55	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire						155,080 00	
Indemnité de 5 centimes aux troupes campées						10,500	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route						5,075	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe						13,500	
						2,268,762 15	
A déduire pour vacances, séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions.						192,477 00	
					RESTE	2,076,284 25	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.				
	Hommes.	Chevaux.							
Colonels	5	10	9,500 »	47,500 »					
Lieutenants-colonels	8	9	7,100 »	56,800 »					
Majors	11	14	6,500 »	69,500 »					
Capitaine commandant adjudant-major de régiment	1	1	5,100 »	5,100 »					
Capitaines en second adjudants-majors de bataillon.	4	»	3,700 »	14,800 »					
Capitaine en second officier d'armement	1	»	3,700 »	3,700 »					
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	4,500 »	4,500 »					
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	»	2,475 »	2,475 »					
Capitaine en second administrateur d'habillement	1	»	5,500 »	5,500 »					
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	»	6,500 »	6,500 »					
Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	4,200 »	4,200 »					
Id. de 2 ^e classe	1	»	3,250 »	3,250 »					
Capitaines com- mandants	} Régiment et état-major particulier } Compagnie de chemin de fer } Compagnies de pontonniers et d'ouvriers } Compagnie de télégraphistes de campagne } Compagnie de télégraphistes de place	} 35	} »	} 4,600 »	} 161,000 »				
						} 2	} 2	} 5,100 »	} 10,200 »
						} 1	} 1	} 4,200 »	} 4,200 »
Lieutenants	} Régiment et état-major particulier } Compagnie de télégraphistes de place } Compagnie de chemin de fer } Compagnies de pontonniers et d'ouvriers } Compagnie de télégraphistes de campagne	} 32	} »	} 2,875 »	} 92,000 »				
						} 1	} 1	} 3,250 »	} 3,250 »
Sous-lieutenants.	} Régiment } Compagnie de télégraphistes de place } Compagnie de chemin de fer } Compagnies de pontonniers et d'ouvriers } Compagnie de télégraphistes de campagne	} 1	} 1	} 2,950 »	} 2,950 »				
						152	59		631,900 »
A ajouter les suppléments de traitement :									
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.					1,500 »				
					633,400 »				
A déduire ½ % pour médicaments					3,167 »				
					630,233 »				
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre					2,050 »				
Id. aux sous-officiers promus officiers ou adjoints du génie					400 »				
Id. de marche ou de vivres de campagne					7,600 »				
Id. de monture : 59 chevaux à 300 francs					19,500 »				
TOTAL fr.					660,383 »				

NIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journa- lière.	MONTANT.	Observations.	
Adjutants sous-officiers dont un moniteur général	5	1,825	5 25	5,951 25		
Sergent-major secrétaire	1	365	2 06	751 90		
Sergent garde-magasin	1	365	1 71	624 15		
Sergent-clairon	1	365	1 99	726 35		
Caporaux-clairons	4	1,460	» 85	1,241 »		
Maître ouvrier armurier avec rang de sergent.	1	365	2 15	784 75		
Maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers avec rang de sergent	2	730	» 84	613 20		
Premiers sergents-majors	20	7,300	2 16	15,768 »		
Sergents-majors	22	8,050	2 06	16,541 80		
Premiers sergents	5	1,825	1 36	3,394 50		
Sergents fourriers et sergents.	111	40,515	1 71	69,280 65		
Caporaux	190	69,550	» 65	45,077 50		
Clairons	55	20,075	» 52	10,439 »		
Soldats {	de 1 ^{re} classe	433	158,045	» 45	71,120 25	
	de 2 ^e classe	852	310,980	» 33	102,625 40	
	1,703	621,595		544,917 70		
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire.				50,163 90		
Indemnité de 3 centimes aux troupes campées				2,700 »		
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route				840 »		
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe.				500 »		
				579,121 60		
A déduire pour vacances, séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions				49,586 82		
			RESTE. . . . fr.	329,734 78		
A ajouter : la différence entre la solde des militaires à remplacer par des prépo- sés civils et le traitement ou salaire à payer à ces derniers				30,500 »		
			TOTAL. . . . fr.	360,234 78		

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF organique.	TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
Officier supérieur	1	5,800 .	5,800 »	
de 1 ^{re} classe	17	4,500 .	75,100 .	
Officiers { de 2 ^e id.	18	5,500 »	63,000 »	
de 3 ^e id.	21	2,650 .	55,650 .	
de 4 ^e id.	21	2,500 .	48,300 »	
Capitaine en premier quartier-maître	»	»	»	
Capitaine en premier administrateur d'habillement.	»	»	»	
	78		245,850 .	
A ajouter les suppléments de traitement :				
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.			2,800 »	
			248,650 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.			1,243 »	
			247,407 »	
Reste. fr.			247,407 »	
Indemnité aux sous-officiers promus officiers.			2,000 »	
Id. de marche et de vivres de campagne.			1,400 »	
			250,807 »	
TOTAL. fr.			250,807 »	

D'ADMINISTRATION.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique	NOMBRE de journées.	SOLDE de journa- lière.	MONTANT.	Observations.
Maitres ouvriers tailleur et cordonnier	2	750	84	615 20	
Sergents-majors { de 1 ^{re} classe	20	7,500	1 45	10,585	}
de 2 ^e id.	25	8,395	1 50	10,915 50	
Sergents de 1 ^{re} classe { État-major et section des hôpitaux	12	4,580	95	4,161	}
des autres sections	26	9,400	1 70	16,155	
Sergents de 2 ^e classe { État-major et section des hôpitaux	15	4,745	85	4,033 25	}
des autres sections	50	10,950	1 40	15,350	
Portiers, cuisiniers { de 1 ^{re} classe	27	9,855	1 10	10,840 50	}
et tisaniers	24	8,760	90	7,854	
Caporaux { État-major et section des hôpitaux	22	8,050	67	5,580 10	}
des autres sections	60	21,900	92	20,148	
Soldats de 1 ^{re} classe { Section des hôpitaux	84	50,660	47	14,410 20	}
des autres sections	154	56,210	67	57,668 70	
Soldats de 2 ^e classe { Section des hôpitaux	84	50,660	42	12,877 20	}
des autres sections	507	112,055	62	69,474 10	
Commis de parquet { adjudants sous-officiers	4	1,460	5 25	4,745	}
assimilés aux.	10	3,650	1 95	7,044 50	
		520,250	Traitement annuel.	252,255 25	
Commis aux écritures { de 1 ^{re} classe	18	1,450	20,100	}	51,750 francs.
de 2 ^e id.	19	1,550	25,650		
Médecins, pharmaciens et vétérinaires suppléants { de 1 ^{re} classe	12	2,100	25,200	}	43,200 id
de 2 ^e id.	12	1,500	18,000		
	965				
Traitement de six auxiliaires du service des secours : 6 à 1,000 francs				6,000	
Traitement des sœurs hospitalières : 77 à 900 francs				69,500	
				422,485 25	
Indemnité aux commis de parquet pour travail extraordinaire				7,200	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire				30,270 10	
Indemnité de 5 centimes aux troupes campées				400	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route				675	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe				1,500	
				462,528 35	
A déduire pour vacance, séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions				8,680 75	
				453,847 60	
RESTE fr.				453,847 60	
A ajouter : la différence entre la solde des militaires à remplacer par des préposés civils et le traitement ou salaire à payer à ces derniers				190,000	
				643,847 60	
TOTAL fr.				643,847 60	
RÉCAPITULATION.					
Solde, indemnités et hautes-paies portées au Budget pour les sous-officiers et soldats. fr.				466,197 60	
Traitement des commis aux écritures				51,750	
Traitement des médecins pharmaciens et vétérinaires suppléants.				43,200	
Traitement de six auxiliaires du service de secours				6,000	
Traitement des sœurs hospitalières				69,500	
Indemnité aux commis du parquet				7,200	
TOTAL comme ci-dessus. fr.				643,847 60	

PERSONNEL CIVIL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.**Artillerie.**

1	Contrôleur d'armes principal à fr.	3,600	» =	3,600	»
3	Id. de 1 ^{re} classe à	3,100	» =	9,300	»
3	Id. de 2 ^e classe à	2,600	» =	7,800	»
4	Reviseurs d'armes à	2,300	» =	9,200	»
				<hr/>	29,900
11					

Génie.

9	Adjoints principaux de 1 ^{re} classe	{ 5 à fr. 4,200	» =	21,000	»
		{ 4 à 3,800	» =	15,200	»
10	Id. de 2 ^e classe	{ 5 à 3,400	» =	17,000	»
		{ 5 à 3,100	» =	15,500	»
16	Adjoints du génie de 1 ^{re} classe	{ 8 à 2,800	» =	22,400	»
		{ 8 à 2,600	» =	20,800	»
16	Id. de 2 ^e classe	{ 8 à 2,400	» =	19,200	»
		{ 8 à 2,200	» =	17,600	»
17	Id. de 3 ^e classe	{ 9 à 2,000	» =	18,000	»
		{ 8 à 1,800	» =	14,400	»
				<hr/>	181,100
68					

9	Commis principaux du génie de 1 ^{re} classe à fr.	3,150	» =	28,350	»
9	Id. id. de 2 ^e classe à	2,700	» =	24,300	»
9	Commis du génie de 1 ^{re} classe à	2,300	» =	20,700	»
9	Id. de 2 ^e classe à	2,000	» =	18,000	»
9	Id. de 3 ^e classe à	1,700	» =	15,300	»
				<hr/>	106,650
45					

15	Surveillants du génie de 1 ^{re} classe à fr.	2,000	» =	30,000	»
15	id. de 2 ^e classe à	1,800	» =	27,000	»
15	id. de 3 ^e classe à	1,650	» =	24,750	»
6	Éclusiers à	1,500	» =	9,000	»
3	Portiers à	500	» =	1,500	»
5	Id. à	400	» =	2,000	»
1	Chef-mécanicien à	3,200	» =	3,200	»
1	Mécanicien-adjoint à	2,100	» =	2,100	»
1	Garde-forestier à	3,050	» =	3,050	»
2	Gardes particuliers à	1,150	» =	2,300	»
				<hr/>	104,900
64					

302,650 »

RÉCAPITULATION DE L'EFFECTIF.

	HOMMES.			CHEVAUX.		
	Personnel militaire.		Personnel civil.	Officiers.	de troupe	
	Officiers.	Troupes.			de trait.	de selle.
État-major général	79	•	•	210	•	•
État-major des provinces et des places	50	•	•	10	•	•
Intendance	50	•	•	21	•	•
Officiers du service de santé des hôpitaux	95	•	•	5	•	•
Infanterie	1,921	27,788	•	258	•	•
Cavalerie	370	5,770	•	648	•	4,050
Artillerie	655	8,682	11	554	1,587	812
Génie	152	1,705	177	50	•	•
Bataillon d'administration	78	965	•	•	•	•
		44,906	188		1,587	5,742
	5,406			1,729		
		45,094			7,329	

(74)